

CONSEIL DE L'ÉCOLE DE RECHERCHE

Mercredi 6 novembre 2024 à 12 h 30

Visioconférence

Présents : BALME Stéphanie, BALZACQ Thierry, BANEYX Audrey, BEZES Philippe, COMBES Pierre-Philippe, DERECCI Arnaud, DE ROUX Anne-Solenne, DUBUISSON-QUELLIER Sophie, DUSOLLIER Séverine, FONTAINE Marion, FORRAY Vincent, GROSSMAN Emiliano, HAY Colin, HENRY Emeric, KINDEL Alex, LACHAT Romain, LAM Lucas, LOUËR Laurence, MUSSELIN Christine, NEZLIOUI SERRAZ Hadjila, PELISSE Jérôme, REVILLARD Anne, SCOTT Clémentine, THABOUREY Lucien, WAKED Dina.

Ordre du jour :

- | | | |
|----|--|---------|
| 1. | Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil du 5 juin 2024 | page 2 |
| 2. | Présentation des 6 nouveaux membres élus doctorants CED | page 2 |
| 3. | Accueil des nouvelles doctorantes et nouveaux doctorants pour la rentrée 2024 | page 3 |
| 4. | Point campagne d'admission 2025 | page 11 |
| 5. | Point scolarité | page 13 |
| 6. | Chantiers transverses | page 14 |
| 7. | Point d'information sur les actions de valorisation de l'EDR auprès des publics internes et externes | page 22 |
| 8. | Points élus.e.s doctorant.e.s et du personnel | page 23 |
| 9. | Questions et points divers | page 24 |

1 – Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil du 5 juin 2024

Dina WAKED : Bonjour. Je pense qu'on peut peut-être commencer. Je suis ravie de vous voir, et c'est mon premier CED. Merci d'avoir pris le temps d'être là, et je veux peut-être juste dire un mot avant de commencer : Arnaud DEREGGI nous rejoint, parce que Imola n'est pas avec nous, elle est en arrêt médical, donc dans son absence, c'est Arnaud qui prend sa place. Donc, pour lui aussi, c'est son premier CED. J'espère que vous avez tous reçu l'ordre du jour, et le PV du dernier CED de 5 juin. Comme vous pouvez le constater, on a un très long ordre du jour. L'idée n'est pas vraiment de — on va essayer d'adresser tous les points, mais si on n'y arrive pas, c'est un peu une feuille de route qu'on peut reprendre dans les prochains CED pour aborder les points qu'on a déjà commencé à travailler ensemble avec le Comex. Et je remercie les collègues qui seront là pour aussi prendre la parole sur les points qu'on est en train de travailler ensemble.

OK, donc le premier point, c'est l'approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil du 5 juin 2024. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Donc, les procès-verbaux sont adoptés.

2 – Présentation des 6 nouveaux membres élus doctorants CED

Dina WAKED : On peut maintenant passer à la présentation des nouveaux membres élus doctorants au CED. Je leur donne la parole pour se présenter. On est ravis de vous avoir parmi nous. Je ne vois maintenant pas tout le monde, mais je peux présenter les élus et les suppléants, et j'imagine que quelques-uns parmi eux sont là. Si vous voulez prendre la parole, n'hésitez pas à faire signe. Il y a Sofyaine...

Arnaud DEREGGI : Dina, excuse-moi, c'est juste pour m'assurer que tout le monde voit bien la présentation. Je partage mon écran, vous voyez bien les slides ? C'est bon ?

Dina WAKED : Oui, mais on les voit avec le petit onglet à côté, si tu peux le mettre en mode slide.

Arnaud DEREGGI : Oui, mais alors, j'ai essayé, mais... alors, je vais réessayer, je vais réessayer, je te laisse continuer, je m'en occupe.

Dina WAKED : OK. Alors, maintenant, je n'ai plus les noms devant moi.

Arnaud DEREGGI : Oui ? Attends.

Dina WAKED : Attends, non, je les ai, là. OK :

- Sofyaine CHBARI, et avec pour suppléant Lucas LAM ;
- Marta DE LA TORRE CARREIRA, suppléante Laudine CARBUCCIA ;
- Maximilien SERREAU, et le suppléant Tom AZOULAY ;
- Cécile LAVIER, avec pour suppléante Zoé JAN ;
- Lucien THABOUREY, et suppléant Marius PERRIN.

Je ne sais pas qui est ici — c'est parfait maintenant, Arnaud, merci. Est-ce que vous voulez vous présenter ? Vous n'êtes pas obligés, mais si vous voulez, n'hésitez pas. OK, peut-être pas. Lucien.

Lucien THABOUREY : Bonjour. Donc, j'ai rejoint le CED récemment, j'étais au Conseil scientifique auparavant, donc pour représenter les doctorantes et doctorants au nom du collectif doctorants au centre d'études doctorales.

Dina WAKED : Merci, Lucien.

Lucas LAM : Bonjour à toutes et à tous, j'espère qu'on m'entend comme il le faut. Donc, moi, c'est Lucas LAM, je suis tout nouveau doctorant, je viens d'entrer en première année de thèse au CSO. J'ai

la chance de réaliser mes recherches sous la direction de Didier DEMAZIERE. Et donc, voilà, je suis ravi de rejoindre le CED en tant qu'élus suppléant. Et donc, je vous prie d'excuser nos camarades qui n'ont pas pu venir, mais elles et eux aussi sont ravis de vous rejoindre pour cette année.

Dina WAKED : Merci beaucoup, Lucas. On peut donc passer au troisième point de l'ordre du jour, c'est la présentation des nouveaux profils, et je donne la parole aux différents DED pour présenter les doctorants admis et leurs sujets de thèses, en commençant par l'économie. Pierre-Philippe, je te donne la parole.

3 – Accueil des nouvelles doctorantes et nouveaux doctorants pour la rentrée 2024

Pierre-Philippe COMBES : D'accord. Bonjour tout le monde. Donc, effectivement, je peux présenter notre nouvelle cohorte de doctorants. Quelques chiffres. Donc, on a en économie 11 nouveaux doctorants, cinq femmes seulement, donc pas tout à fait la parité, mais ça nous fait quand même aller dans la bonne direction en termes de ratio, c'est mieux que d'habitude. Deux Françaises en l'occurrence, et 9 étudiants étrangers, même si un certain nombre ont fait leur Master en France. Et en termes de financements, sur ces 11 nouveaux doctorants, six bénéficient donc d'un contrat doctoral Sciences Po, et cinq ont des financements extérieurs.

Alors, après, par ordre alphabétique, mais relativement rapidement quand même, mais pour vous donner peut-être un peu une idée des fondements des financements extérieurs que l'on a, donc le premier candidat c'est Kane BORDERS, qui est américain, qui fait une thèse avec Julia CAGÉ sur des questions de taxation et de redistribution aux États-Unis, et qui est financé par le World Inequality Lab, on a une autre personne qui a un financement comme ça cette année, qui est en fait une entité de recherche associée à PSE, qui est financée pour au moins un tiers, autant que je sache, par la Commission européenne sur des ERC, mais aussi par PSE, par l'ANR, par Berkeley, par la Sloan Foundation, etc. Donc, ils acceptent de financer des thèses à Sciences Po, donc on en a deux cette année, dont Kane BORDERS. La deuxième personne est Gustavo GARCIA BERNAL, qui est espagnol, qui a fait son Master à PSE, qui arrive en fait, qui va être encadré par Axelle FERRIÈRE, qui est une nouvelle prof du département d'économie, en macroéconomie. Donc, c'est un essai, c'est une thèse en macro sur la transmission intergénérationnelle des inégalités de patrimoine. Et lui est financé par la Fondation Ramón ARECES, qui est une fondation de mécénat en fait, espagnole, qui finance de la recherche en économie, qui a été fondée à l'origine par Ramón ARECES, qui était un businessman qui a utilisé son argent propre, et je pense qu'il y a d'autres financements privés maintenant. Ensuite, on a deux thèses en économie théorique. Donc, là, en fait, ce sont deux recrutements qui ont été faits un en janvier et un en juin, qui n'ont pas été faits simultanément, mais en fait, il y avait l'idée effectivement de booster un peu le pôle économique théorique du département. Ce sont deux thèses par deux étudiantes chinoises, qui ont des parcours très différents. Une avait fait son bachelor à Princeton et a été à PSE après, l'autre vient de Tsinghua, qui est une des bonnes universités chinoises. Et ces deux étudiantes seront co-encadrées par Eduardo PEREZ et Franz OSTRIZECK, donc sur des questions de théorie des contrats, de mécanismes de design, etc., donc de l'économie théorique pure. Ensuite, on a Cornelia MOHREN, qui est allemande, qui est aussi financée par le World Inequality Lab, mais cette fois-ci sous la direction de Lucas CHANCEL sur des questions étudiant comment, en fait, la politique environnementale et la taxation environnementale du CO2, etc., va affecter la distribution des patrimoines, et étudier les inégalités de patrimoines. Sachant que, notamment dans ce patrimoine, il y a du patrimoine immobilier et la taxation environnementale affecte les prix de l'immobilier, et donc le patrimoine. Ensuite, nous avons Norbert MONTI, qui est italo-hongrois, si je ne me trompe pas, une thèse en économie politique, là aussi avec des questions environnementales, encadré par Roberto GALBIATI, et cette fois-ci c'est un CD Sciences Po. Paloma PELEGRY, qui est aussi en macro et également avec Axelle FERRIÈRE dont j'ai parlé tout à l'heure, qui est une étudiante normalienne de Saclay, qui arrive avec son financement de Saclay. Là encore, des questions environnementales, avec cette fois-ci l'impact de la politique climatique sur les économies en transition. Ensuite, Gabrielle SAGOT, qui est une administratrice INSEE, donc c'est un peu le type de contrat CIFRE, elle est là, elle est présente physiquement au département deux jours par semaine, et le reste du temps, elle est à l'INSEE. Elle est encadrée par Hélène PERIVIER, et donc sa thèse est financée par l'INSEE — Hélène PERIVIER qui est à l'OFCE. Nous avons ensuite Davide SANSONE,

qui est italien, qui arrive de l'université de Warwick, qui est encadré par Emeric HENRY, sur des questions aussi environnementales et les réactions aux événements climatiques extrêmes, et la façon dont ces événements-là se transmettent sur la polarisation politique des populations. Il y a encore deux autres candidats. Peter TKATCHENKO, qui venait du Master de Sciences Po, qui est américain, qui va travailler en macroéconomie avec Nicolas COEURDACIER sur la transition économique chinoise. Et Viktor VETERINAROV, qui est un étudiant russe, mais qui avait fait son Master en Espagne et qui a ensuite fait trois ans de prédoc à UCL et à LSE, qui va travailler avec Clément IMBERT, lui aussi un des nouveaux professeurs du département, sur des questions de l'impact des infrastructures de transport public sur l'accès à l'emploi et sur la distribution spatiale de l'emploi et des taux de chômage, les inégalités spatiales d'emploi. Voilà, c'était peut-être un peu rapide, je ne sais pas, mais bon, si vous avez des questions, n'hésitez pas à me les poser.

Dina WAKED : Merci, Pierre-Philippe. Vincent, pour le droit — normalement le droit était d'abord, mais I scrambled my papers, I'm sorry.

Vincent FORRAY : Aucun problème. Bonjour à tous. Nous accueillons à l'École de droit cette année 7 nouveaux doctorants. Je commencerai par Qiandai WANG, qui est une doctorante chinoise, qui nous revient en fait, puisqu'elle a fait un Master à l'Université d'Oxford l'année dernière, et qui avait fait un Master à l'École de droit, qui revient travailler sous la direction de Régis BISMUTH sur la configuration du droit international économique à la lumière de la complexification des rapports entre les trois blocs : Chine, Union européenne et États-Unis. Nous avons ensuite un étudiant grec, Christos ZOIS, qui nous vient du Graduate Institute à Genève, et qui va travailler avec Alain POTTAGE sur les discours, au fond, le futurity, mais en fait, ce sont les discours sur la question à venir dans le droit de l'environnement à la lumière d'une espèce de cas d'étude qui est celui des générations futures, comment est-ce qu'on a traité normativement...

Dina WAKED : On a perdu Vincent.

Arnaud DEREGGI : On a perdu Vincent, oui. Qu'est-ce qu'on fait ? Est-ce qu'on passe à la discipline suivante peut-être, Dina, en attendant ?

Vincent FORRAY : Est-ce que vous m'entendez là ?

Dina WAKED : Maintenant oui.

Vincent FORRAY : OK, parce que je suis sur le campus de Reims, j'espère que ça va marcher. Donc, je parlais de Sofia CABARCAS MACIA, qui est une chercheuse colombienne qui a eu son Master à la LSE, mais il y a déjà plusieurs années, et qui a déjà une solide carrière de recherche en anthropologie en Colombie, et elle va travailler donc avec Alain POTTAGE sur là aussi les modalités de la répétition dans les discours de commissions type vérité et réconciliation, plutôt en Amérique du Sud ici. Yacine MOUSLI, qui est un étudiant qui nous vient de Paris II pour travailler avec Guillaume TUSSEAU sur la théorie décoloniale et le droit constitutionnel comparé, en gros comment est-ce qu'un certain nombre de systèmes constitutionnels englobent ou rejettent l'argument de la théorie décoloniale. Jules COSQUERIC, qui est un étudiant qui vient de Sciences Po, qui a fait le Master de droit économique, va travailler avec Julie SAADA sur la généalogie du discours normatif sur le génocide, alors encore une thèse en droit international public qui va s'intéresser notamment au corpus de droit pénal international. Monsieur Aditya SHARMA, qui est un doctorant indien qui avait fait le Master in International Governance and Diplomacy ici même, qui va travailler avec Jean D'ASPREMONT et également Rebecca MAHDAVI, dans une approche plutôt droit et littérature, droit et narration, mais dans une perspective très postcoloniale, mais postcoloniale carrément un peu à la SPIVAK ici, en essayant de repérer comment est-ce que, dans certains textes sacrés indiens, Râmâyana et Mahâbhârata notamment, se retrouvent les prémisses ou les structures de certaines grandes règles et certains grands principes du droit international public. Et puis, pour finir, monsieur Adrien PAUCHARD, qui est le septième doctorant que nous accueillons. Les six que je viens d'évoquer sont des contrats doctoraux de Sciences Po, en revanche Adrien PAUCHARD, c'est un financement de l'ENS, il va travailler avec Horatia MUIR-WATT sur le droit international privé et l'espace, dans une approche à ce jour plutôt

droit et géographie. Et lui-même a fait le Master droit économique à l'École de droit. Pardonnez-moi pour cette présentation un peu décousue, j'avais l'impression que vous ne m'entendiez plus. Donc, j'espère que ça a été. Et bien sûr, je répondrai à vos questions, enfin si je le peux et si vous en avez.

Dina WAKED : Merci beaucoup, Vincent. On peut passer à l'histoire, avec Marion.

Marion FONTAINE : Bonjour à toutes et à tous. Donc, là aussi, quelques éléments. Cette année, nous accueillons 8 nouveaux doctorants et doctorantes, avec une petite incertitude dont je te reparlerai, Dina, en privé, sur un neuvième. Parmi ces doctorants, 6 d'entre eux et d'entre elles qui ont un contrat doctoral de Sciences Po, et les autres donc ont des financements extérieurs. Et nous sommes quasiment à parité : 4 garçons et 4 filles, et si le neuvième arrivait, ça serait un garçon, mais comme l'an dernier, nous n'avions quasiment accueilli que des doctorantes, le sex ratio reste tout à fait équilibré. Alors, quelques mots sur les différents profils de ces doctorants et de ces doctorantes. Le premier est Yacine BEN SALEM, qui a été formé en sciences sociales à PSL, à l'École normale supérieure, et qui fera donc sa thèse sous la direction de Paul-André ROSENTAL, qu'il a intitulée « Nord-Africains en mouvement : migrations transimpériales entre les années 1860 et les années 1950 », dit autrement, l'intérêt de la thèse est qu'elle s'intéresse aux migrations au sein des empires coloniaux présents en Afrique du Nord, mais en s'intéressant non pas aux migrations entre colonies et métropoles, mais aux migrations au sein même de ces espaces, entre Égypte et Maroc, entre le Maroc et l'Algérie, etc., par le biais d'une approche à la fois quantitative et qualitative. Donc, ça, c'est un contrat doctoral Sciences Po. La deuxième Rasmi BINOY, est une étudiante indienne qui effectuera sa thèse en co-direction entre Sabine DULLIN pour Sciences Po et une collègue spécialiste du sous-continent indien à l'INALCO, donc il y a un financement par le biais des institutions indiennes, et qui va travailler sur la circulation de la propagande et des matériaux liés aux idéologies de guerre froide dans l'État du Kerala en Inde, donc État qui a une particularité politique affirmée, des années 50 aux années 80, donc avec l'idée de travailler sur les circulations idéologiques et en termes de propagande au moment de la guerre froide. La troisième est une doctorante, Ombeline DAMY, qui sera en littérature comparée puisque l'École doctorale d'histoire de Sciences Po peut aussi, en fonction des spécialisations de certains de ses encadrants, ou encadrante ici, accueillir des doctorants en littérature et histoire. Donc, Ombeline DAMY sera en littérature comparée sous la direction de Frédérique LEICHTER-FLACK, et donc travaillera sur le point de vue de l'enfant face aux violences de l'histoire chez une série d'écrivains italiens, allemands, états-uniens, Italo CALVINO, Toni MORRISON, etc., donc sous un double point de vue littérature et histoire. Et c'est un contrat doctoral Sciences Po. Le quatrième, Vincent — j'oubliais qu'Ombeline DAMY a effectué toute sa formation à Oxford. Le quatrième, Vincent HARMSSEN, a été formé à la Sorbonne, il va travailler sous la direction de Giacomo PARRINELLO en histoire environnementale, donc sur les projets et les échanges internationaux liés à l'ingénierie hydraulique néerlandaise entre 1848 et 1940. Donc, en gros, comment s'est formé un milieu à la fois national et transnational d'expertises liées à l'eau à partir des Pays-Bas ? Et c'est un contrat doctoral Sciences Po. La cinquième, Natalia LANKO, a été formée à King's College, donc à Londres, elle va travailler avec David TODD sur les discours liés au mercantilisme, à l'orientalisme dans les écrits d'un certain nombre de membres de la Compagnie du Levant. Donc, en gros, c'est une thèse d'histoire intellectuelle de l'économie politique, et qui cherche à raccorder cette histoire intellectuelle dans un contexte global. Et c'est là aussi un contrat doctoral Sciences Po. Le suivant, Giulio PIUMELLI, est en cotutelle entre Sciences Po et La Scuola Superiore Meridionale de Naples. Il est financé par l'Université de Naples. Il va travailler, donc, pour le côté Sciences Po, avec Mario DEL PERO sur la création et l'implémentation du consensus de Washington, donc entre la fin des années 70 et le milieu des années 90. Nous avons ensuite Henri SOURDAIS, qui va travailler avec Elissa MAILÄNDER sur un sujet — alors, celui-là a été formé à Sciences Po, comme la suivante d'ailleurs, sur les pratiques du cinéma pornographique en France entre les années 1890 et les années 1960, donc comment ce cinéma obscur, clandestin, etc., s'est développé, quelles sont les pratiques qui y sont liées. Et c'est un contrat doctoral Sciences Po. Et l'avant-dernière ou la dernière, Lucile TRUFFY, sera en co-direction entre Marie-Emmanuel CHESSEL, donc qui est au CSO, et Giacomo PARRINELLO qui est au centre d'histoire, et va travailler sur l'odyssée du sac plastique, une histoire économique et environnementale du polyéthylène en France au second XX^e siècle. Donc, c'est à l'articulation entre histoire économique, histoire sociale et histoire environnementale. Et Lucile TRUFFY, donc, inscrit ses recherches dans la continuité de son mémoire de Master 2 qui a d'ailleurs fait — bon, je le note

parce que ce n'est pas si fréquent, qui a fait l'objet d'une publication, le livre est sorti il y a quelques semaines. Et enfin, donc, nous sommes encore en attente de précisions ou de démarches à faire concernant Michal SOBANSKI, qui est polonais, qui est conservateur, qui a travaillé dans le monde des musées et qui souhaite travailler avec Laurence BERTRAND DORLEAC sur les — enfin, un certain nombre de questions liées aux imaginaires présents dans la peinture de Picasso. Je dis qu'il y a encore une petite incertitude au sens où on avait eu l'assurance que le contrat CIFRE qui lui permettrait de se financer était bien possible au Musée Picasso, il semble qu'il y ait un petit problème administratif, mais je garde l'espoir, enfin j'ai la ferme conviction même que nous allons le régler. Voilà.

Dina WAKED : Merci beaucoup, Marion. Thierry, pour la science politique.

Thierry BALZACQ : Merci beaucoup. Donc, en science politique, on a — vous avez vu les chiffres, vous voyez les chiffres en face, il y a un petit différentiel entre ce qui m'a été reconnu dans le GAPEC et ce qui apparaît, donc j'ai peur qu'on dise qu'on m'a reconnu plus de charges que je n'en ai fait. Donc, en réalité, il y a 259 dossiers qui ont été reçus, non pas 248, mais c'est un petit différentiel. De ces 259, donc, nous avons pour le moment 23 qui ont bien confirmé, ça fait à peu près, si on regarde en taux d'admission, c'est un taux d'admission qui est à peu près à 9 %. Pour ce qui est des financements, c'est très intéressant parce que c'est une question que les doctorants et les doctorantes posent, c'est souvent quel est le — on ne leur communique pas ça de façon aussi brutale parce que pour ce qui concerne les contrats doctoraux de Sciences Po, on est à un taux d'admission, si on prend tout cela, de l'ordre de 4 % à peu près. Alors, parmi les 23 que nous avons sur la liste, nous en avons 10 qui sont de sexe masculin, 13 de sexe masculin, 10 de sexe féminin, en tous cas tel que c'est déclaré. En termes d'origine, de citoyenneté, nous avons à peu près 56 % qui déclarent qu'ils sont Français, et puis 44 % qui se déclarent plutôt étrangers. Je ne note pas de double nationalité ou autre, puisque certains se déclarent de deux nationalités, mais donc 56-44. Ça montre aussi une évolution de l'internationalisation du corps des étudiants et des étudiantes que nous accueillons. Ce qui est aussi intéressant par rapport aux dossiers qu'on a reçus, c'est qu'on remarque très bien que les différents instituts qui ont été créés au sein de l'Institution, on a une montée en puissance aussi des thèmes dans ces secteurs-là, notamment pour ce qui concerne les questions environnementales, le numérique, mais on a aussi une cohorte importante en matière d'études de genres. Ce sont les trois thématiques qui sont dominantes dans les cohortes de première année en sciences politiques.

Voici la cohorte en question. La première personne dans la liste, c'est donc BADET Ariane, qui est en politique comparée, et qui serait dirigée par deux collègues, Daniel SABBAGH et Céline BERAUD. Son travail porte sur l'Islam en entreprise, il s'agit de voir un peu les processus de production de la discrimination des personnes musulmanes ou perçues comme telles, localisée donc au Centre de recherches internationales. Deuxième personne, c'est BOUCHET Julie, qui serait en relations internationales, dirigée par Bayram BALCI, et son thème de recherche porte sur l'instrumentalisation des arguments éthiques et religieux dans la guerre informationnelle au Moyen-Orient. Et c'est aussi au CERI. La troisième personne, c'est CASTEX Lino, en théorie politique, dirigée par un duo, Gilles DELANNOI et Philippe PORTIER, sur les reconfigurations politiques du commun, et serait localisé aussi au Centre de recherches politiques, plutôt au CEVIPOF cette fois-ci. Quatrième personne, Silvia CESA-BIANCHI, politique comparée, dirigée par Richard BALME, et son sujet porte sur l'implication de la régulation du tourisme comme question environnementale dans la gouvernance politique européenne, et elle serait localisée plutôt au CEE. La personne suivante, c'est CHBARI Sofyane, politique comparée, dirigé par notre collègue Hélène COMBES, et son sujet porte sur la sociologie politique comparée de l'incorporation des secteurs populaires dans les partis mouvements en France et en Argentine, au CERI. La candidate suivante, c'est Jessica DE RONGÉ, en politique comparée, dirigée par un duo, Jan ROVNY et VAN COPPENOLLE Brenda, mais évidemment, ici, puisque notre collègue n'a pas encore son HDR, c'est en principe elle qui devrait assurer le leadership dès que c'est fait, et la thèse porte sur les mini-publics et la confiance, et elle est financée en fait par un ERC. Sarah EL-ABD, sciences politiques en relations internationales, dirigé par Chiara RUFFA, nous l'avons admise en première session, puisque pour ceux d'entre vous qui étaient déjà présents dans ce Conseil, elle travaille en fait sur l'intégration de la question humanitaire dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Elle sera localisée aussi au CERI. HONG Yuyang, en relations

internationales, dirigé par Françoise MENGIN, et son travail porte sur l'ethnographie des bureaucraties locales de la Chine, et la thèse serait localisée au CERI. HUSSAIN Aizaz, en politique comparée, il serait dirigé par Christophe JAFFRELOT, financé là par le Pakistan, le gouvernement, le ministère de l'Enseignement supérieur, et porte sur The Impact of Chinese Geoeconomics sur les communautés ethniques, mais à partir donc du cas du Pakistan, au CERI. Gabrielle JOURDE, c'est en théorie politique, dirigée par Réjane SÉNAC, c'est une thèse qui porte sur le récit de soi des publics féministes contemporains. La thèse est localisée au CEVIPOF. Aymeric LEROY, théorie politique, Frédéric GROS, c'est une thèse qui porte sur les conditions affectives de la politique préfigurative, et elle est localisée au CEVIPOF Maria Laura LISBOA, qui a fait toutes ses études au Portugal, c'est une thèse qui est sous la direction d'Ariel COLONOMOS au CERI, et en fait elle se consacre à l'utilité, à la manière dont on utilise dans le contexte européen la question de menaces hybrides et essaie de voir comment ce concept a percolé du milieu de la recherche vers le milieu politique, et les transformations que cela a subies. Hugo LONGIERAS, relations internationales, dirigé par Chiara RUFFA, sa thèse porte en fait sur la manière dont le personnel local des organisations internationales négocie, en tout cas essaie de trouver sa place dans la hiérarchie qui est créée dans les agences onusiennes quand elles interviennent sur des terrains, notamment du sud. C'est une thèse qui est localisée au CERI. Alessandro MAFFEI, relations internationales, dirigé par Hugo MEIJER, c'est une thèse qui porte sur les similarités en matière de politique digitale entre la Chine et les États-Unis, donc beaucoup plus de similarités que de différences, contrairement au récit ambiant parfois, et la thèse est localisée au CERI. OSKARSON KINDSTRAND Saga, politiques comparées, dirigée par Colin HAY, sa thèse porte sur le populisme européen, surtout sur la question en fait de la manière dont on peut revitaliser le membership dans des partis politiques, des partis de masse, dans une époque qu'on qualifie de désengagement ou de désintérêt politique. La thèse est localisée au Centre d'études européennes. Marius PERRIN, c'est une thèse en politique comparée, dirigée par Florence FAUCHER, et cette thèse vise à expliquer en fait les transformations, en tous cas la manière dont les partis radicaux d'extrême droite, d'une certaine manière, deviennent des partis, petit à petit des partis normaux, acceptés tels quels, alors qu'avant, c'étaient des partis qui étaient considérés comme à être ostracisés en quelque sorte, mais à la marge, puisqu'on parle en France de cordon sanitaire. Ça veut bien dire qu'on ne les considérerait pas comme des partis normaux, et c'est cette normalisation qui est interrogée. CEVIPOF, non, CEE. Oui, CEE. Noémie PIOLAT, politiques comparées, dirigée par Caterina FROIO, et la thèse porte sur la relation entre le sexisme relatif et l'impact sur le soutien aux partis d'extrême droite, et essayer de voir un peu s'il y a un rapport de causalité. C'est une thèse qui sera appliquée au Centre d'études européennes et de politiques comparées, CEE donc. Gabriel POURRE, relations internationales, thèse dirigée par Ariel COLONOMOS, c'est une thèse sur un sujet beaucoup plus classique, non moins inquiétant, c'est celui du ciblage nucléaire des États-Unis face au droit des conflits armés, et c'est une thèse au CERI. SANAREN Dan, politique comparée, c'est une thèse qui porte sur la manière dont on — ce qu'on peut appeler la politique de l'hygiène environnementale dans un milieu urbain, avec un travail comparé à Cotonou et Accra, et elle est dirigée par Laurent FOURCHARD, au CERI. Sarah TEGAS, relations internationales, thèse dirigée par Carola KLOECK et CASTRO Paola, c'est une thèse qui porte en fait sur les petits États dans les négociations environnementales, essayer de voir un peu comment les petits États arrivent, d'une certaine manière, à se positionner, à faire entendre leur voix et parfois à faire adopter des politiques qui n'étaient peut-être pas admises au départ. Centre de recherches internationales. Luca VENGA, politique comparée, c'est une thèse qui porte sur le digital et les villes, la gouvernance des villes en Europe et en Amérique latine. C'est une thèse du CEE, sous la direction de Patrick LE GALÈS. Lukas WAHDEN, c'est une thèse de relations internationales au CERI, qui est donc codirigé par Hugo MEIJER et par une collègue qui est pour le moment aux États-Unis, donc Marlène LARUELLE, qui est professeur à George Washington, et c'est une thèse sur la coopération entre la Russie et la Chine dans la création de l'ordre régional arctique. C'est une thèse qui sera réalisée au CERI. Enfin, Matthew WINKLER, relations internationales, c'est une thèse qui porte sur la place, en tout cas comment est-ce que la participation et la reconnaissance affectent la manière, enfin, affectent l'allocation des aides aux pays les plus vulnérables en matière environnementale. C'est une thèse qui est dirigée par Carola KLOECK, et c'est au CERI.

Désolé, c'était très long et vous imaginez qu'à la fin, je manque de souffle. Merci beaucoup.

Dina WAKED : Merci beaucoup, Thierry. Jérôme pour la sociologie.

Jérôme PELISSE : Oui, donc le dernier, je vais essayer de ne pas être trop long non plus. Alors, nous, on a 15 nouveaux doctorants, en réalité 14 parce qu'il y en a une qui est en fait un transfert de l'EHESS INED vers Sciences Po, qui est quelqu'un qui est en quatrième année sous la direction de Lidia PANICO, qui s'appelle Inès MALROUX, qui travaille sur la prime socialisation de genres et de classes sociales et le développement dans la petite enfance. Donc, nous, on a 14 nouveaux doctorants qui sont en D1, disons, et de ce point de vue-là, eh bien en fait, il y a 6 contrats doctoraux Sciences Po, 8 extérieurs. On a 6 femmes et 8 hommes — pardon, 6 hommes et 8 femmes. Pardon. Il y en a la moitié qui sont issus du Master. Alors, certains, en même temps, ils l'ont réalisé il y a un an, voire deux, mais je les compte quand même dans ceux-là. On a 5 thèses qui sont en anglais, et 5 étrangers en fait, en termes de nationalités. Un petit mot sur le ratio qui est totalement inverse à celui de la science politique, qui s'explique par des pratiques différentes puisqu'en fait, il y a un filtre et une sélection drastique qui est réalisée avant que les candidatures soient lancées sur le site des admissions. Et donc, ça explique le ratio de presque un sur deux, voire mieux qu'un sur deux, par rapport aux 9 % de la science politique. Mais en fait, ces deux chiffres sont totalement incomparables, parce qu'en bons étudiants et collègues en sciences sociales, vous savez à quel point il faut se méfier aussi de ces chiffres, donc qui n'ont strictement rien à voir et ne devraient pas, en fait, à mon avis, ici abonder cette dernière colonne, puisque ce n'est pas comparable — j'exagère un peu, je provoque.

Alors un petit mot sur les 14 nouveaux doctorants. Donc, il y en a trois qui sont financés par des ERC. Il y a Florian ANDEREN, qui va être sous la direction d'Olivier GODECHOT et Philippe BRANDT, qui a eu cette ERC, et qui vont travailler sur les trajectoires en fait et les carrières sur le marché du travail en matière d'inégalités. C'est une thèse qui aura aussi un écho avec celle en fait d'Ida GAEDE, qui sera co-dirigée par Philippe BRANDT de nouveau, puisque c'est aussi sur l'ERC, et par Marta DOMINGUEZ FOLGUERAS, où, là, la thèse va plus spécifiquement s'intéresser au rôle des femmes migrantes, et leur rôle en fait en matière d'emploi, dans le fait qu'elles sont à la fois migrantes et femmes. Et on a une troisième thèse financée par un ERC, qui est l'ERC de Zachary VAN WINKLE, et donc là, c'est Sophia NOEL, qui vient du Master et qui va travailler sur le veuvage et les effets en fait des effets du changement climatique sur ces situations, ces statuts de veuvage. Donc, ces trois thèses se dérouleront au CRIS. Ensuite, on a donc Camille DESCATEAUX, qui va être codirigée par Anne REVILLARD et Claire LEMERCIER, sur l'expérimentation territoire zéro non-recours, donc une politique en matière d'emploi vis-à-vis des chômeurs, voilà, une thèse aussi en évaluation des politiques publiques, qui sera co-abritée aussi LIEPP. On va avoir ensuite Zoé JAN, dirigée par Jean-Noël JOUZEL et Giovanni PRETE, qui est un collègue de Villetaneuse, avec un titre de thèse marrant, qui s'appelle « Les fleurs du mal : la transnationalisation des risques professionnels dans le secteur floral », et qui sera accueillie au CSO, financée par le Plan Santé Travail. On a Lucas LAM, qui s'est présenté, mais qui n'a pas évoqué le fait qu'il travaillait sur les frontières du travail chez les maires des petites communes, au CSO. Siméon LARY, qui sera dirigé par Gwenaële ROT, et qui étudiera, entre arts culinaires et impératifs industriels, l'activité en tension des cuisiniers de restaurants gastronomiques, avec notamment une partie de terrain en observation participante, puisque c'est un ancien étudiant du Master qui l'année dernière a passé un CAP de cuisinier pour mieux réaliser en fait son travail de thèse. Alors, Clara LE GALLIC-ACH sera codirigée par Marta DOMINGUEZ de nouveau et Magali MAZUY à l'INED, autour d'un sujet qui porte sur la déclaration des violences de genres en France depuis MeToo, en s'appuyant sur des enquêtes menées à l'INED notamment. On a ensuite, alors, le la mentionne même si en réalité, elle est inscrite à... si, elle est bien là, pardon, c'est Jeong-A LEE, qui sera codirigée par Angela GREULICH et Laurent TOULEMON à l'INED sur les comportements de fertilité en fait, notamment en Corée du Sud et dans l'Asie du Sud-Est. C'est une thèse ici en démographie, puisqu'on accueille des démographes aussi dans le département de sociologie. Et puis, ensuite, on a donc des thèses financées en COFRA par exemple, avec Eliot MOYNE, qui sera dirigé par Jérôme AUST au CSO, et qui s'intéresse aux questions de stratégie de proximité numérique de l'État à travers l'analyse d'une agence en fait étatique, la NCT, et qui s'intéresse à ces questions de proximité via la numérisation aussi de l'action publique. Ensuite, on aura donc Zéo RICHEZ, qui sera codirigée par Émilie BILAND-CURINIER et Nicolas SALLÉE, qui est un collègue québécois à Montréal, et qui s'intéresse à la prise en charge des mineurs trans en France, en particulier en s'intéressant aux professionnels de santé et à leur rôle dans ces processus de

transition. Ensuite, on aura Oskar STEINER, qui sera dirigé par Patrick LE GALÈS, qui du coup dirige en sciences politiques et en sociologie, autour d'une thèse sur le rôle de l'intelligence artificielle dans la construction des villes urbaines, avec une comparaison en fait entre plusieurs villes européennes, et sur le rôle de ces logiciels et de cette manière de traiter aussi des big data qui abondent en la matière pour gouverner la transition environnementale inscrite dans des politiques urbaines. Et puis, enfin, deux derniers nouveaux doctorants, Hugo VACUS, qui sera financé par une thèse CIFRE à EDF, dirigée par Olivier BORRAZ, qui s'intéresse à l'expertise des risques dans les politiques publiques d'anticipation de la transition bas carbone en France. Et enfin, Camille VOISIN, dirigé par Carlo BARONE, et qui s'intéresse aux réformes des groupes de besoins pour cette réforme un peu controversée, mise en place au collège, en s'intéressant à ses impacts sur les performances, les inégalités scolaires et les compétences socio émotionnelles des élèves. Merci beaucoup.

Dina WAKED : Merci beaucoup, Jérôme. Peut-être juste un mot sur le chiffre incomparable, vous savez tous que c'est vraiment quelque chose que j'aimerais travailler, que les chiffres soient comparables dans l'avenir. Est-ce que vous avez des questions, des remarques ? Pas pour moi, mais pour les DED.

Jérôme PELISSE : Oui, juste une chose, Dina, c'est que je pense qu'il y a un certain nombre de chiffres qui peuvent rester incomparables. Je ne suis pas sûr complètement qu'il faille absolument qu'on soit tous dans le même moule en la matière, parce qu'en fait ça renvoie à des pratiques vraiment différentes concernant les disciplines. C'est vrai que les 248 ou même 259 candidats en science politique, il n'y a absolument aucun filtre dans la manière dont ils peuvent candidater sur le site de l'École doctorale, alors qu'en sociologie, on exige non seulement un nom, mais une lettre de soutien d'un directeur potentiel, ainsi qu'un soutien des laboratoires, ce qui permet en fait aux laboratoires d'avoir une politique scientifique qu'ils manifestent, qu'ils pratiquent, en tout cas à ce stade, dans le soutien ou pas accordé aux candidatures, aux doctorants.

Dina WAKED : Je sais très bien que ce sont les pratiques exercées, mais vous savez aussi que je voudrais que nous y réfléchissions : est-ce que ces pratiques encouragent des candidats à postuler ou au contraire, les dissuadent-elles ? S'il est nécessaire d'avoir un filtre dont la clarté n'est pas toujours évidente, avec des règles strictes, ça peut être une étape difficile à surmonter pour quelques candidats. Et aussi, je m'appuie sur une règle adoptée au sein d'un Conseil, je ne sais pas exactement lequel, ça fait quelques années, d'éliminer ce filtre pour le candidat qui voulait postuler à Sciences Po généralement. Mais je suis d'accord avec toi, Jérôme, qu'il y a par définition des caractéristiques qui font que chaque discipline a des règles et des pratiques un peu différentes, et on ne peut pas imposer toujours des pratiques homogènes partout. Mais ça, c'est un sujet important. On y reviendra.

Jérôme PELISSE : On va en discuter, parce qu'évidemment, on peut évoluer aussi en socio.

Dina WAKED : Exactement. Parfait.

On peut maintenant passer, si vous n'avez pas de question spécifique sur ce point-là, à un autre point qui est juste un point d'information. Je voulais partager avec vous, comme je l'ai déjà fait avec les DED, que depuis août, nous travaillons sur un *Handbook* pour les doctorants. Et merci à Arnaud, qui a partagé avec vous le lien dans le chat. N'hésitez pas à le consulter, le lien restera accessible même si nous sommes encore en train de l'éditer. D'abord, un grand merci à tous ceux qui ont pris déjà le temps de nous fournir les informations nécessaires pour le remplir, surtout les collègues à l'École de la recherche, Stéphanie, Clémentine, Hadjila, ici autour de la table, ainsi qu'Arnaud. L'idée est d'avoir un document que l'on peut distribuer aux doctorants à leur arrivée. C'était aussi une demande des élus. Dedans il y a toute l'information nécessaire. D'abord, des informations pratiques sur l'École, aussi les infos spécifiques à chaque discipline, les bourses, les différentes adresses, les différents séminaires obligatoires, les types de financements, les financements de mobilité, la relation entre les labos et l'École de la recherche — vraiment tout rassembler dans un seul document. Donc, si vous avez le temps, n'hésitez pas à nous faire part de vos commentaires. Nous sommes en train de le terminer pour le présenter lorsque que la réunion d'accueil—cette réunion d'accueil est prévue avant la fin du mois pour accueillir les doctorants à l'École de la recherche. Je sais qu'ils ont été déjà accueillis dans

chaque labo, mais cette réunion est pour les accueillis aussi à l'École de la recherche. Ça sera l'occasion de partager le Handbook avec eux, mais aussi de parler de la relation entre l'École de la recherche et les différents labos, et comment, par exemple sur les questions de financements et les questions de demande de, par exemple, des échanges etc. Je sais que cette réunion arrive un peu tard, mais nous avons eu plusieurs arrêts maladie au sein de l'équipe. Nous travaillons maintenant activement pour la mettre en place avant la fin du mois. Comme l'ont demandé les élus doctorants, cette réunion pourra inclure également une visite des locaux, particulièrement utile pour les nouveaux doctorants qui n'ont pas fait de Master déjà à Sciences Po, de connaître how to navigate often a very complicated administrative and bureaucratic setup. So, maybe just one word, if you have the time to look at it, don't hesitate to get back to all of us, whoever you want to address this to at the Ecole de la recherche. It's a document that we hope to keep alive, and we keep adding and removing and improving as we go, but we hope to have at least one final version d'ici la fin du mois, qu'on peut partager avec tous les doctorants. Donc, merci de ne pas le diffuser avant la fin du mois, car certaines parties, notamment celles sur la scolarité, sont encore en cours de complétion avec l'aide des différentes disciplines et des DED. If you have any remarks already, n'hésitez pas. Parfait, Stéphanie.

Stéphanie BALME : Bonjour Dina, bonjour à tous et à toutes. Oui, alors, je vais regarder ça de très près. Alors, il s'agit d'un — je voudrais te proposer qu'on ajoute un sujet dans ce Handbook, s'il ne l'est pas déjà, mais je doute qu'il y soit, parce qu'en fait on est en train de le travailler à l'échelle de l'Institution, qui concerne les missions dites à risques des étudiants...

Dina WAKED : C'est déjà dedans.

Stéphanie BALME : Voilà. Mais comme je pense que — donc, on a un nouveau directeur qui se trouve être un diplomate qui pour la première fois commence à comprendre, enfin entre dans le sujet institutionnel Sciences Po par l'international, je pense que c'est une belle opportunité pour nous parce que c'est une demande depuis très longtemps, qu'on institutionnalise et qu'on formalise en fait les missions dites à risques pour les chercheurs d'une part, et évidemment pour les docs et les postdocs. Et là, les premiers exemples que j'ai depuis l'arrivée de Luis VASSY, j'en ai trois en quinze jours, on voit bien qu'on tâtonne sur un processus qu'il va falloir formaliser. Donc, en fait, mon idée, c'est de dire que ce qui est important, Dina, c'est que tu sois bien dans la boucle de ce processus-là, que je pense que ça serait très, très utile pour nous tous, qu'ensemble, on puisse proposer à Luis un schéma auquel on a pensé. Moi, j'ai des propositions à faire parce que, voilà, un peu par expérience de mes 10 mois à la direction du CERI. Un schéma sur quel process, quoi, comment faire, etc. Parce qu'évidemment, il y a la cartographie des zones de dangers, et il y a la recherche, et parfois les deux ne sont pas du tout compatibles, il faut prendre des décisions, il faut les prendre collectivement. Et puis, ça concerne évidemment des terrains pour les doctorants. Donc, sur ce sujet-là, sur la sécurité de la recherche, le contexte de la recherche en situation difficile, je pense que c'est un sujet qui devrait vraiment nous intéresser au-delà du Handbook, mais qui devrait être utile pour finaliser ça dans le Handbook.

Dina WAKED : Absolument. Je suis tout à fait d'accord. Avec Imola, nous avons participé à une réunion avec le CERI et la DAI exactement sur ce sujet-là. Je sais que, à l'échelle de la DAI, et Anne-Solenne était aussi avec nous, d'établir quelque chose plus formel. Dès que c'est établi à l'échelle DAI, nous l'appliquerons — pas seulement pour le Handbook, mais aussi pour mettre en place. Pour le moment, je vous invite à consulter page 7 du Handbook pour voir ce qui est déjà en place.

Stéphanie BALME : Dina, pardon, mais en fait, voilà, moi, mon idée, c'est que justement ce ne soit pas qu'une décision institutionnelle qui soit organisée entre la direction de Sciences Po et la direction des affaires internationales, ce sont vraiment des parties prenantes absolument décisives dans cette décision, mais les directeurs de laboratoires concernés par les gens qui partent doivent être partie prenante, et, le cas échéant, l'École doctorale si besoin. Parce que typiquement, si tu veux, quand je dis que la carte des dangers dans le monde n'est pas forcément celle de la recherche exactement, tu peux travailler à Marseille aujourd'hui et que ce soit plus dangereux si tu travailles sur les questions de drogue que d'aller dans un pays qui est considéré jaune ou orange par le Quai d'Orsay, et un pays peut être à risques, mais pas la ville dans laquelle tu vas. Donc, tout ça a besoin d'être expertisé d'un point

de vue recherche, et qu'on prenne collectivement une décision. C'est ça qui me semble important. Et que le processus soit clair. Parce que pour l'instant, quand un doctorant ou quelqu'un part en mission, il passe par CITRIC, ça ne génère pas automatiquement d'ordre de mission, pardon, c'est hyper précis, et du coup, même quand il y a un problème dans, je ne sais pas, y compris catastrophe naturelle, on n'a pas de connaissances tout de suite d'où sont les gens. Voilà. Donc ça, c'est important.

Dina WAKED : Oui, peut-être que je ne me suis pas exprimée assez clairement, mais c'est exactement cela. Pour moi, c'est vraiment importante, et essentiel de partager. L'objectif n'est absolument pas de créer un système où l'administration centrale dirait aux chercheurs s'ils peuvent partir ou non. Ce n'est pas du tout le but. La liberté académique doit être prise en compte. Si j'ai bien compris, l'idée est plutôt de trouver un moyen pour que l'université, les chercheurs, les superviseurs et les directeurs de laboratoire sachent où se trouvent les doctorants. Cela permettrait juste d'apporter une aide, si nécessaire. Je vois qu'il y a des demandes de parole. Peut-être Emeric, puis Lucien.

Emeric HENRY : Je suis désolé, j'ai un problème de caméra, donc je ne sais pas si j'ai un problème de micro. Non, ça va ?

Dina WAKED : On t'entend bien.

Emeric HENRY : OK. Donc, moi, c'est juste pour dire rapidement que Pierre-Philippe m'a transféré le Handbook, et je trouve ça effectivement très, très utile et c'est assez professionnel, la présentation est — enfin, je trouve que c'est un beau document, déjà, donc merci pour ce travail. Je pense que ce serait vraiment bien d'avoir quelque chose d'un peu comparable pour faire connaître le programme. On a quand même un gros effort à faire, je pense, pour faire connaître notre programme, si on pouvait avoir ce genre de support, par ailleurs, pour attirer les étudiants et les étudiantes, ce serait vraiment très utile.

Dina WAKED : Merci, Emeric. Oui, c'est bien l'idée. L'objectif est d'avoir quelque chose de similaire pour le Master. Nous avons commencé avec le doctorat, mais je pense que l'étendre au Master serait également très utile. Merci. Lucien ?

Lucien THABOUREY : Oui, pour réagir aussi dans ce sens et vous remercier pour ce guide qui est très bien. Nous aussi, on va le regarder plus en détail. C'est bien aussi d'avoir mis notre adresse de contact et ne pas hésiter aussi à nous inviter à la réunion, c'est tradition, j'imagine qu'on sera conviés, pour pouvoir présenter le collectif et aussi dire qu'on est disponibles, on serait heureux de contribuer aux réflexions sur le schéma directeur, s'il y a une possibilité, pour voir notamment si on connaît des doctorantes et doctorants consacrés, enfin concernés pour voir comment on pourrait aider là-dessus.

Dina WAKED : Merci beaucoup. Merci, Lucien. Oui, nous allons le traduire. C'est important de le préciser : avant de finaliser le document, nous souhaitons avoir une version en anglais et une version en français.

S'il n'y a pas d'autres points, on peut passer au quatrième point de l'ordre du jour, et c'est Arnaud qui va partager avec nous quelques chiffres sur la campagne d'admission 2025. Quelques dates, pardon, pas de chiffres.

4 – Point campagne d'admission 2025

Arnaud DEREGGI : Oui, donc pour revenir un peu vers vous sur les grandes échéances qui nous attendent en termes d'admission. Je vais simplement commencer au niveau du Master, donc on a trois grands viviers d'une certaine manière, donc la procédure internationale, donc la PIM, la procédure française, la PFM, et également les élèves qui nous viennent du Collège universitaire. Donc, alors, pour commencer rapidement par la PIM, donc, vous le savez peut-être, donc c'est rolling admission, donc on a cinq jurys différents avec des admissions suite à chaque jury. Le premier arrive donc assez rapidement, puisque ce sera le 1^{er} décembre, puis ensuite février, mars, avril et mai pour les autres jurys — vous voyez à chaque fois les dates limites pour les évaluations, donc en fonction de quand

vous candidatez, eh bien vous passez selon au jury qui suit immédiatement votre candidature. Sur la procédure française Master, oui, donc il n'y a pas de — vous le savez certainement, il n'y a pas d'oral d'admission au niveau de la PIM, c'est uniquement sur dossier, contrairement à la procédure française Masters, où, là, il y a donc une phase d'évaluation de dossiers, puis un jury d'admissibilité, j'ai fait une petite faute, pardonnez-moi, d'admissibilité, dans lequel les écoles sont conviées. Ensuite, une période d'entretien, et enfin un jury d'admission. Et donc, tout cela va nous occuper à partir, donc, de la fin janvier, mi-février pour les évaluations, le jury d'admissibilité a confirmé aux alentours du 13 mars prochain, les entretiens entre mi-avril et début mai, mi-mai, quelque chose comme ça, et le jury d'admission a priori le 21 mai 2025, date à confirmer également. Et enfin, pour les choix de Masters des élèves du Collège universitaire, ces choix auront lieu entre le jeudi 16 et le dimanche 19 janvier 2025, pour qu'on ait une première liste des élèves qui souhaitent nous rejoindre en provenance du Collège universitaire. Il y aura peut-être, comme l'année dernière, mais enfin, on verra, une période un peu de remords s'il y a des changements, mais ce sera à voir par la suite. Voilà un peu pour les grandes dates du Master. Je vous laisse me dire si vous avez des questions.

Dans l'intervalle, je vais passer au doctorat. Donc, pour le doctorat, nous avons — c'est le même modèle que l'année dernière, nous avons deux sessions d'admission. L'ouverture de la campagne d'admissions s'est faite le 14 octobre 2024. Alors, pardon, j'aurais dû commencer par ça, il y a le programme doctoral de droit qui a des dates spécifiques, et les autres disciplines qui sont dans un schéma commun. Donc, j'ai commencé par le schéma commun. Donc, comme je disais, ouverture le 14 octobre, date limite pour la première session donc le 12 janvier 2025 à 23 h 59, les comités de thèses auront lieu donc du 3 au 14 février, et le Comex d'admission le 3 mars 2025. La session 2 ouvre à partir du 14 janvier 2025, donc elle suit directement la précédente, avec une date limite pour le 18 mai 2025, les comités de thèses entre le 19 et le 27 juin 2025, et le Comex a priori qui aura lieu le 2 juillet 2025. Je finis simplement avec les dates du programme doctoral de droit, qui a une seule session d'admission, avec une date limite au 10 mars 2025, et le comité de thèse aux alentours du 26 mars 2025. Voilà pour ces dates.

Dina WAKED : Et j'enchaîne peut-être juste pour dire qu'au sein du Comex, on a commencé une réflexion sur la manière dont nous pourrions essayer pour l'année prochaine, pas 2025, mais celle d'après, d'avancer un peu le calendrier. Cette réflexion répond à une demande, notamment pour les candidats internationaux en doctorat, pour qui une décision rendue en juillet, est souvent très tard compte tenu de toutes les démarches qui en découlent : demande de visa, déménagement, début d'un nouveau programme.. d'autant plus avec la fermeture de nombreux services en France à partir du 14 juillet. Nous réfléchissons donc à un éventuel ajustement du calendrier, sans forcément imposer un calendrier unique à toutes les disciplines, but maybe a calendar that better reflects the different demands of the different disciplines. OK. Un autre point sur lequel nous avons également commencé à travailler concerne les heures GAPEC et leur valorisation. Il serait utile d'échanger avec les directeurs et directrices de laboratoires sur ce sujet, car nous cherchons à mettre en place un cadre plus systématique. Je sais que cette question a déjà été abordée par le passé, mais il y a encore de nombreuses exceptions. Si vous en avez l'occasion, je vous invite à en discuter au sein de vos départements et laboratoires, notamment avec Sylvie Herlicq et Anne-Solenne. Grâce à Thierry et Réjane, nous avons déjà initié une réflexion sur la manière dont nous pourrions mieux valoriser les heures GAPEC des évaluateurs, en particulier pour l'examen des dossiers de doctorat.

Arnaud DEREGGI : Juste pour rajouter, Dina, on enverra les dates pour que tout le monde les ait, elles sont toutes sur le site, mais on enverra le PowerPoint suite à la réunion.

Dina WAKED : Parfait.

5 – Point scolarité

Dina WAKED : OK, on peut passer maintenant au point 5, si vous n'avez pas de remarques ou de questions à propos de ce point. Les points 5 et 6 sont un peu des points de réflexion. J'ai déjà essayé de lancer la discussion avec les DED au sein du Comex, mais aussi avec la direction et avec vous. Ce sont des sujets que j'aimerais aborder aujourd'hui, car c'est mon premier CED, mais aussi pour me

tenir moi-même responsable devant vous, afin de m'assurer que ce sont des questions sur lesquelles j'espère que nous pourrions travailler ensemble au cours des prochains mois. Ce sont des sujets que je trouve importants et sur lesquels je pense qu'il est essentiel que nous en discutions collectivement. Donc, ce sont principalement des points de réflexion sur lesquels nous avons déjà commencé à travailler.

Le premier sujet concerne la scolarité des doctorants. Cette réflexion est née en préparant le guide d'accueil et en observant qu'il y a des demandes et des exigences très différentes d'une discipline à l'autre. Je me suis demandé : peut-être pourrions-nous réfléchir à ce que l'on demande aux doctorants dans les différentes disciplines et à comment lier cette question de la scolarité des doctorants aux cours offerts pendant l'intersemestre ? Nous avons une dizaine de cours intersemestres, mais ils sont suivis par seulement une dizaine d'étudiants, pas plus. Cependant, il n'y a pas de stratégie globale concernant ces cours. Ils sont un peu organisés de manière ad hoc. À l'origine, l'objectif était d'améliorer et d'approfondir les méthodes, avec un léger accent général sur la méthodologie. Aujourd'hui, il n'y a pas vraiment de lien entre ces cours intersemestres. Je suis donc très preneuse d'idées. Nous avons déjà lancé une réflexion au sein du Comex, mais j'aimerais aussi partager cela avec vous pour voir si vous avez des suggestions sur la manière de mieux structurer ces cours. Je trouve que c'est une opportunité précieuse et un moment clé que l'on pourrait mieux exploiter et mieux intégrer avec CIVICA, car ces cours sont également ouverts à l'ensemble de nos partenaires CIVICA. Cependant, il me semble qu'il manque quelque chose pour les rendre cohérents et qu'il n'y a pas de stratégie globale sur ce que l'on souhaite faire avec ces cours.

Un autre point sur la scolarité a été abordé lors du dernier CED, et peut-être même avant : il s'agit des diplômes d'établissement, comme les M3, et de la discussion autour des Computational Social Sciences. Je voulais simplement vous informer que c'est une réflexion en cours. Nous réfléchissons à la manière de les proposer, si cela doit se faire au sein de l'École de la Recherche ou ailleurs, et comment mettre en place ces types de diplômes et dans quel cadre. Dans la même réflexion, j'ai déjà présenté cette idée dans une instance précédente : il s'agit des colloques interdisciplinaires, inspirés par le modèle du FacSem de nos collègues. L'idée est de créer un espace où les doctorants pourraient présenter leurs travaux, peut-être une fois durant leur scolarité, et d'inviter quelqu'un d'une autre discipline à commenter leurs présentations. Personnellement, je trouve cela très intéressant, car cela offrirait aux doctorants l'occasion de développer une communauté en dehors de leurs propres laboratoires. En parcourant les sujets de thèse, on se rend compte qu'il y a souvent des doctorants qui travaillent sur des sujets similaires mais dans des disciplines totalement différentes. Ce serait donc une excellente occasion pour eux de se rencontrer et de bénéficier d'un espace académique stimulant pour échanger sur leurs travaux.

Voilà quelques réflexions sur la scolarité, entre Master et doctorat, et sur la manière d'améliorer ce qui existe déjà, tout en ouvrant un espace pour d'autres idées de diplômes ou formation. Je m'arrête ici pour l'instant. Si vous avez des questions ou des remarques à ce sujet, n'hésitez pas, avant que l'on passe au point 6, qui est également un point de réflexion. Anne ?

Anne REVILLARD : Bonjour à toutes et à tous. Je voulais juste insister sur l'intérêt de ton idée d'avoir des colloques interdisciplinaires. Nous, c'est ce qu'on fait à une petite échelle dans le cadre de l'atelier jeunes recherche du LIEPP, où du coup on fait se rencontrer des doctorants de Sciences Po et d'UPC qui travaillent en fait sur des thématiques communes autour de l'évaluation des politiques publiques, mais à partir de disciplines et de labos différents. Et c'est vraiment très, très productif. C'est super intéressant pour les étudiants, aussi pour améliorer leurs capacités de médiation scientifique en fait par le dialogue interdisciplinaire. Donc, j'appuie totalement cette initiative. Merci.

Dina WAKED : Merci, Anne. Merci beaucoup. Lucien ?

Lucien THABOUREY : Merci. On a discuté entre nous au sein du collectif, et aussi dans nos laboratoires. Je pense que l'expérience interdisciplinaire intéresse beaucoup de personnes, parce qu'on se rencontre peu entre doctorants. Le problème, à notre sens, c'est sur les modalités. Quelque chose

qui serait obligatoire, qui ferait partie de la scolarité, serait assez mal vu, de ce qu'on peut comprendre de nos camarades, puisqu'en fonction des laboratoires, il y a déjà des obligations de présenter, donc ça ferait doublon. Peut-être réfléchir, je ne sais pas, je dis ça comme ça, on est disponible pour en discuter, mais ouvrir les séminaires d'un laboratoire où un doctorant ou une doctorante présente et faire une invitation qui soit disponible à d'autres doctorants d'autres centres, ça peut être une solution pour éviter l'effet doublon et l'effet obligation.

Après, je ne sais pas si c'est vraiment le point de l'ordre du jour, mais il y a un sujet qui revient en ce moment, on a déjà écrit à ce sujet-là à l'administration, mais c'est sur les frais de scolarité, avec deux sujets. Donc, peut-être savoir aussi s'il y a encore des discussions sur le fait de systématiser l'exonération des doctorants pour tout le monde, parce que c'est quelque chose qui contribue à un sentiment de statut différent, auquel on est très sensible, nous, le collectif, mais aussi les doctorantes et doctorants qui ont des contrats, donc soit des bourses internationales, des CIFRE, qui sont en quatrième année et n'ont pas d'exonération automatique, contrairement aux doctorantes et doctorants contractuels à Sciences Po, contrats Sciences Po FNSP-MESRI. Donc, ça crée aussi un sentiment d'inégalité, des personnes qui oublient chaque année, donc ça fait des échanges de mails interminables pour des sommes qui sont assez peu élevées en général, et des problèmes où là récemment, des doctorants ont reçu, on reçoit des tonnes de mails, mais une relance aussi pour payer les frais de scolarité, alors qu'on attend la décision de la commission d'exonération. Donc, on pense qu'il y a une simplification à opérer ici, et quelque chose qui peut permettre aussi d'aller dans le sens d'un meilleur sentiment d'appartenance à Sciences Po et de mise à plat, égalité des différents statuts.

Dina WAKED : Merci beaucoup, Lucien. Pour le premier point, oui, j'ai ça en tête, et l'idée, ce n'est absolument pas de dédoubler quelque chose qui existe déjà. L'objectif est de trouver une modalité qui rende ces colloquia interdisciplinaires un espace intéressant où les doctorants veulent participer, sans que cela repose sur l'obligation. Concernant les frais de scolarité, cela rejoint le prochain point. Ce n'est pas directement lié, mais c'est précisément l'un des sujets sur lesquels nous essayons de travailler plus en profondeur.

Passons donc au point six.

6 – Chantiers transverses

Dina WAKED : Ce sont les chantiers transverses. Nous avons pas inclus les frais de scolarité, mais c'est un sujet que — enfin, je viens d'être alertée qu'il y a un grand questionnement sur les statuts assimilés. Aujourd'hui l'exonération automatique des frais de scolarité s'applique aux doctorants financé par Sciences Po, et les doctorants avec un statut assimilé, nous sommes en train de voir comment interpréter les statuts assimilés pour leur accorder également une exonération automatique. C'est une question sur laquelle j'essaie de comprendre ce qui existe et comment l'améliorer, si ce n'est pas déjà un système qui fonctionne bien.

Dans le même esprit, je voulais également vous informer que nous avons déjà mené, pour certains d'entre vous, un énième tour de table sur le financement des quatrième années. Mais pour moi, c'était vraiment le premier travail que j'ai réalisé avec les DED lors du dernier Comex, où nous avons pris le temps de réfléchir aux modalités de financement de cette quatrième année. Vous connaissez sans doute l'historique : la direction a proposé une augmentation du nombre de contrats doctoraux, et la discussion a été lancée : est-ce qu'on veut augmenter le nombre de contrats doctoraux ou financer la quatrième année ? Donc, la discussion est restée dans cet espace-là. Quand je suis arrivée, j'ai cherché à comprendre ce qui pouvait être fait. Je n'ai pas encore rencontré le directeur, mais j'ai un rendez-vous avec lui demain, et c'est vraiment le premier point que je souhaite aborder. Il s'agit de clarifier plusieurs éléments : de savoir si, d'abord, le nombre de contrats doctoraux promis par Mathias VICHERAT dans le cadre de cette augmentation, qui ont donné lieu à la discussion de financement de quatrième année, est-il maintenu ? Est-ce que peut-être le nombre de contrats doctoraux sera doublé ? Si c'est le cas, donc ça résout le problème, on peut financer toutes les quatrième années et avoir encore des contrats doctoraux en plus. Si ce n'est pas le cas, il faudra alors voir précisément quels sont

les moyens à notre disposition — what are the numbers, basically? How much is the direction going to allocate for us to really have this discussion? But just to share with everyone here, et les DED sont là, if I misspeak and misrepresent your position, n'hésitez pas à prendre la parole, nous sommes tous d'accord : si nous avons les financements nécessaires, nous aimerions financer la quatrième année de tout le monde. Le problème, c'est qu'avec les 15 contrats doctoraux promis par l'ancien directeur, nous ne pouvons pas financer une année complète pour tout le monde. Donc, la question : comment faire le tri ? Quels critères établir ? Comment on peut trouver des critères, disons, neutres, pour choisir comment on finance qui, pour combien de mois ? Est-ce qu'on finance tout le monde pour les 12 mois, ou quelques-uns pour six mois ? Ça, ce sont les questions que nous avons abordées. Mais comme vous l'aurez compris, cela dépendra aussi des financements disponibles – *which maybe will solve all of this debate*, si la direction nous annonce, par exemple, que nous n'aurons pas 15 contrats doctoraux supplémentaires, mais 45. Donc, en espérant que c'est le cas. Je ne sais pas si demain, je vais avoir la réponse, mais demain, je vais avoir la première discussion avec le directeur pour savoir où on en est pour avancer dans cette direction. Si j'ai souhaité inscrire ce point à l'ordre du jour, c'est aussi pour ouvrir la discussion. J'ai déjà échangé avec les DED sur ce sujet, mais si d'autres souhaitent partager leurs réflexions, je suis preneuse.

Pour être totalement transparente, mon objectif est de négocier des financements pour financer la quatrième année, car je pense que c'est essentiel. Aujourd'hui, la durée moyenne d'un doctorat à Sciences Po est de cinq ans. Mais il faut également veiller à ne pas pénaliser certaines disciplines, notamment si la règle devient « seuls les doctorants financés par un contrat FNSP ou MESRI peuvent être financés ». Cela poserait un problème majeur pour certaines disciplines où près de la moitié des doctorants sont financés par des sources extérieures. Il faut donc trouver un équilibre pour assurer un traitement équitable entre les doctorants. Mais aussi, je suis très partante sur l'idée qu'améliorer la vie des quelques-uns, c'est mieux que de n'améliorer la vie de personne. Faut-il financer uniquement quelques doctorants pour une quatrième année, même si cela crée des inégalités ? Faut-il laisser la décision aux laboratoires ? Doit-on mettre en place un fonds commun réparti par discipline ?

Toutes ces modalités pourront être discutées une fois que nous connaissons précisément le montant que la direction allouera pour financer la 4e année.

Voilà pour moi. Lucien ?

Lucien THABOUREY : Merci pour ces informations et l'implication sur le sujet, qui tient beaucoup à cœur des doctorantes et des doctorants. On avait discuté de ça déjà il y a un an ou deux, on avait fait une réunion publique, constatant qu'on voulait vraiment avoir tous les avis de toutes les disciplines et de tous les laboratoires, de tous les doctorants, peu importe leurs années, peu importe leurs sources de financements, et ce qui ressortait à la fin, la conclusion, donc il y a eu beaucoup d'échanges et personne n'était insensible à l'intérêt d'augmenter les contrats doctoraux, mais il y avait une nette préférence pour le financement d'une quatrième année. Sachant que le marché académique est compliqué, on préfère que les choses se fassent dans de bonnes conditions, ce qui est aussi dans l'intérêt de Sciences Po en termes d'attractivité. Et sur la question de l'enveloppe totale, on est heureux que vous puissiez porter ce message de la nécessité de l'augmenter. Je pense que c'est cohérent avec le projet qu'a présenté Luis VASSY, et on pense aussi, et ce qui était ressorti vraiment de manière unanime, c'était qu'il y avait une préférence pour ne pas avoir de quatrième année si elle devait n'être donnée qu'à certains doctorantes et doctorants. Et ça, c'était très ferme en fait, il y avait un sentiment d'inégalité, je pense, qui existe déjà parce qu'il y a des différences de statuts, de financement, etc. Mais sur ce sujet, vu l'importance que leur donnent les doctorantes et les doctorants, nous, nos retours, c'est que ce serait une mauvaise idée et que ce serait très mal vu par les doctorantes et les doctorants, et que ça créerait des tensions au sein des laboratoires. On sait qu'il y a eu des financements COVID qui avaient déjà donné lieu à des discussions pas forcément faciles, et on aimerait éviter d'avoir à se retrouver ou à mettre nos laboratoires dans ce genre de situations en fait, parce que ça pose la question de qui est à la tête du laboratoire, qui décide pour qui, etc., et je pense que tout le monde aimerait s'épargner ce genre de processus.

Dina WAKED : Merci, Lucien. Est-ce qu'il y a d'autres points ?

Jérôme PELISSE : Peut-être, juste, Dina, il me semble qu'entre DED, on avait été à peu près d'accord sur le fait que financer des bouts de mois, trois mois ou six mois ou autre, en fait risquait de compliquer beaucoup les choses, et que finalement, on était plutôt d'accord, malgré pour l'instant quand même des situations très différentes entre les disciplines et des positionnements qui sont complexes — c'est très compliqué d'avoir une position, même par discipline en fait, mais en tout cas, je crois qu'on était tombé d'accord sur l'idée qu'on regardait quand même l'idée qu'on financerait uniquement des années. Enfin, une année. Mais je ne sais pas si mes collègues sont d'accord ou si toi, tu avais bien compris ça, mais voilà, moi, j'avais compris ça, donc je le remets sur la table ici parce que peut-être que ce n'était pas si clair que ça.

Dina WAKED : Je suis d'accord — c'est ce qui est sorti de notre dernière discussion, mais aussi d'une discussion que j'ai eue avec la DRH. Pour moi, l'idée, au tout début, c'était d'utiliser l'argent disponible comme une bourse d'un an à activer en quatrième année mais aussi potentiellement plus tard, en cinquième ou sixième année. Et apparemment, c'est très compliqué à mettre en place, d'un point de vue technique et légal — je ne sais pas pourquoi, je pense qu'il y a toujours des solutions. On peut prolonger pour trois ou quatre mois (ce qu'on a fait pendant le COVID), mais ce n'est pas l'idée, parce que trois ou quatre mois, ça ne résout pas le problème, et ce n'est pas exactement le plus intéressant à mettre en place. Il serait beaucoup plus intéressant de pouvoir disposer d'une bourse mobilisable dans les derniers mois d'écriture, que personnellement je considère comme les plus difficiles. Donc, l'alternative est la suivante: soit on prolonge le contrat tout de suite, soit ça devient beaucoup plus compliqué. C'est un autre point qui rejoint ce que vient de dire Jérôme.

Mais, pardon, juste un mot avant de donner la parole à Lucien et Emeric. En regardant un peu la note qui a été préparée par les doctorants, j'ai relu toutes mes notes et hier, et j'ai vu (je ne m'en rappelle pas exactement parce que je n'ai pas le papier devant moi), que l'INED ou l'EHESS proposent six mois de prolongation, qui, complétés avec un demi-contrat d'ATER, peuvent financer une année complète. Et ça m'a donné aussi une idée. Pourquoi ne pas coupler un financement de six mois avec un demi-contrat d'ATER, pour arriver à une année entière financée ? Mais ce sera à discuter ensemble ultérieurement. Lucien ?

Lucien THABOUREY : Oui, alors je pense que l'expertise nous manque pour dire à quel point c'est faisable techniquement et juridiquement, mais si jamais c'était possible de continuer à explorer cette voie, en tout cas d'avoir tous les éléments pour que nous, on puisse être transparents et transparentes avec les doctorants, de dire, voilà, « c'est impossible pour ces raisons-là ». Sachant que six mois, ce n'est pas juste un petit pansement, c'est quelque chose qui peut être très utile. Notamment, vous avez souligné la fin des thèses, qui peut être un moment compliqué. Et le fait aussi, six mois, c'est que, malheureusement, c'est comme ça, on peut le déplorer, mais c'est comme ça, beaucoup de doctorants et de doctorantes finissent, en tous cas font une quatrième année avec des indemnités chômage auxquelles on est éligible pendant un an et demi. Et donc justement, ça permettrait de recharger ses droits et de venir compléter cette demi-année. Donc, c'est un peu malheureux de devoir s'adapter à ça, mais sachant que la durée des thèses en moyenne à Sciences Po est de 5,2 ans et qu'on est financé pour trois ans, ça pose de toute façon la question de... donc, là, on n'en parle pas, soit au contraire, on essaie d'en parler, de voir les solutions qui existent et même si ça finit par être du bricolage, je pense que ce n'est pas du tout anecdotique, six mois, pour les doctorants et les doctorantes. Et c'est ça qui était sorti ; on préfère vraiment, comme personne n'est prêt à avoir des années complètes pour seulement certains doctorants, tout le monde était pour évidemment avoir des contrats qui soient mis à disposition de tout le monde, et plutôt donc sous forme de contrats de travail plutôt que des bourses, pour justement mettre en jeu des cotisations et de la protection sociale.

Dina WAKED : Merci, Lucien. Emeric.

Emeric HENRY : Merci. Donc, je n'ai toujours pas de caméra, mais... Donc, moi, c'est vrai que c'est un débat compliqué, et je sais que les DED ont beaucoup travaillé dessus déjà, mais effectivement, il semble — je suis un peu d'accord avec Jérôme que ne pas aller sur l'année complète, ça pose des problèmes de bricolage qui sont quand même assez compliqués. Et le deuxième point, c'est qu'arrêter un — enfin, ne pas se lancer dans ce chantier parce qu'on ne peut pas l'offrir à tout le monde, ça

paraît, ça me semble un petit peu compliqué. En particulier parce qu'en fait, les inégalités existent déjà. Il y a des étudiants et des étudiantes qui ont accès à des bourses à travers leur directrice de thèse, ou qui vont avoir accès à certains à ATER, ou pas d'autres. Donc les inégalités existent déjà. Donc, je pense qu'on est en mesure en tant que laboratoires d'établir des critères qui permettraient de sélectionner un certain nombre de personnes qui auraient accès à ces financements. Donc, je comprends, je comprends qu'il puisse y avoir une opposition à ces mécanismes de sélection, mais franchement, si c'est arrêté complètement juste parce qu'on ne peut pas l'offrir à tout le monde, ce serait quand même dommage.

Dina WAKED : Merci, Emeric. Y a-t-il d'autres points ? OK. Je prends la responsabilité de dire que d'ici la fin de l'année, nous devrions déjà avoir une réponse, car cela fait déjà deux ans que cette discussion tourne en rond. Je l'espère, mais malheureusement, cela ne dépend pas de moi. Cependant, si nous avons des chiffres précis et un budget alloué à cela, nous pourrions recommencer à travailler sur les modalités, en essayant d'équilibrer tous les points : est-ce six mois pour tout le monde ? Une année pour certains et pas pour d'autres ? Quels critères allons-nous retenir ? L'ATER, le teaching fellow ? Comment mettre vraiment tout cela en place ? J'imagine qu'on se réunira autour d'une table, peut-être au sein du CED, pour travailler d'abord avec les DED et les élus. J'espère que nous pourrions avancer rapidement, pour que, dès septembre, cela soit clair pour les nouveaux admis : seront-ils financés pour quatre ans, ou pour trois ? Ce financement de quatrième année s'appliquera-t-il aux doctorants actuels, ou uniquement à ceux qui entreront en septembre ? La question de la temporalité de l'application de la mesure est importante : est-ce qu'elle va s'appliquer rétroactivement pour les D1 ou pour les D3 actuels, qui pourront bénéficier du financement d'une D4 à partir de septembre ? Toutes ces questions doivent être résolues, j'espère d'ici la fin décembre, afin que, une fois pour toutes, quelle que soit la réponse, nous puissions passer à autre chose. Vincent ?

Vincent FORRAY : Oui, pardonne-moi, Dina, c'est juste deux minutes. Je me demandais : est-ce que pour toi, lorsque tu vas aller rencontrer, donc si je comprends bien, notre directeur pour qu'il tienne la promesse faite par un autre directeur, c'est quoi, l'argumentation politique derrière que toi, tu voudrais porter ? Parce que je suis en train de me dire, de manière un peu toujours paranoïaque, je suis en train de me dire « bon, eh bien moi, si je suis à la tête de l'affaire, la question que je vais poser, c'est : mais, je gagne quoi à tenir cette promesse d'augmentation en fait ? ». Parce que j'entends bien que les thèses en moyenne, c'est 5,2 ans, mais je comprends aussi que les gens arrivent à se financer. Autrement dit, Sciences Po gagne quoi à financer une quatrième année, une demi quatrième année, une bourse qui serait à disposition, je ne sais pas trop comment effectivement, juridiquement, mais peut-être à un autre moment ? Ce que j'essaie de dire, c'est que j'ai un peu peur que la question financière, finalement, emporte complètement l'intérêt du dispositif. Et c'est vrai que la dernière fois qu'on en avait discuté, c'était intéressant, parce qu'il y avait des variations par disciplines évidemment, sur la faisabilité, sur le contexte, sur même la manière dont c'est perçu par les collègues au sein de différentes disciplines et différents laboratoires, mais il y avait quand même cette idée que le financement d'une quatrième année, il a, si j'ose dire comme ça, une fonction vertueuse, c'est-à-dire qu'il sert à quelque chose, pour faire soit une meilleure recherche, soit une recherche qui est meilleure parce que faite dans de meilleures conditions, soit parce qu'elle est plus rapide, soit au contraire parce que — je ne sais pas, mais au fond, toi, le message que tu veux porter, ce serait quoi là-dessus ? Pour éviter qu'on soit prisonnier d'une discussion sur les chiffres, qu'il serait très facile finalement de clore ou de congédier en disant « mais de l'argent, il n'y en a pas, donc c'est tout ».

Dina WAKED : J'ai beaucoup d'arguments dans une note que je vais partager avec les directeurs demain. Et parmi ceux-ci, il y a celui de finir sa thèse dans des conditions sereines. C'est vraiment le point essentiel. Aujourd'hui, une thèse prend en moyenne 5,2 ans, donc avoir la quatrième année financée, ce n'est toujours pas la totalité du doctorat, mais ça aide quand même à améliorer les conditions de recherche. Parce qu'aujourd'hui tu dis, « oui, ils sont tous financés d'une manière ou d'une autre pendant leur quatrième année », mais les doctorants sont financés par les ATER, qui sont très chronophages, et par les *teaching fellows*, qui le sont encore plus. Donc, pour améliorer les conditions de recherche, on souhaite permettre aux doctorants de finir leur dissertation dans de meilleures conditions.

Et puis, le point principal, c'est la concurrence. Aujourd'hui, ce n'est plus seulement l'EUI qui est concernée. Par exemple, 90 % des bourses à Oxford, Cambridge et dans d'autres universités de l'Ivy League aux États-Unis, sont financées pendant quatre ans. Mais en regardant aussi la concurrence en France, on voit qu'il y a des évolutions: PSE, l'EHESS pour les situations de handicap, l'INED avec une demi-quatrième année... Il y a beaucoup d'établissements qui s'engagent aussi sur le financement de la quatrième année. Donc, cela peut aussi être un élément distinctif de la recherche à Sciences Po. Cela peut donc être un argument pour attirer plus d'internationaux. Un autre argument (peut-être qu'on arrivera à le soulever vers la fin de la discussion aujourd'hui), c'est qu'on a pas mal de contrats doctoraux fléchés (trois appels à candidatures). Donc, le problème n'est pas d'avoir assez de contrats, car aujourd'hui, on a 60 doctorants, même plus, admis en D1. On n'a pas de problème pour avoir des contrats doctoraux. Certaines disciplines sont beaucoup plus actives que d'autres en termes de recherche de financements extérieurs. Peut-être que nous devrions lancer la discussion au sein des disciplines qui n'ont pas assez de COFRA, de CIFRE, si on veut vraiment avoir plus de doctorants. Mais je pense généralement toujours que quelques personnes bien financées valent mieux que beaucoup avec des situations financières fragiles. Un argument supplémentaire évoqué dans la dernière discussion que nous avons eue en Comex, est qu'il est illégal de financer la quatrième année avec le chômage.

Donc, aujourd'hui, le financement de la quatrième année permet d'aider les doctorants à finir leurs recherches dans des conditions sereines, et d'en améliorer la qualité. Et c'est cela, l'argument que je vais utiliser demain. Mais c'est clair que cela ne dépend pas vraiment de moi, mais aussi du collectif, parce j'imagine que le directeur ne va pas décider demain. Il va se tourner vers vous, et si aussi derrière, tout le monde dit « non, on n'est pas intéressé par une quatrième année, on veut avoir une vingtaine de doctorants en plus », cela tombe à l'eau. Mais je suis transparente avec vous, je vous dis ce que moi, je veux porter comme argument, qui reflète la discussion qu'on a eue. Après, on verra. Emiliano.

Emiliano GROSSMAN : Oui, peut-être pour aller dans le même sens que Vincent, j'aurais une suggestion peut-être, mais qui consisterait du coup à, une fois qu'on aura établi, parce que je te suis entièrement sur ce que tu dis, Dina, mais qu'on établisse quand même quelques critères de succès du dispositif. C'est-à-dire qu'on puisse revenir là-dessus et dire dans cinq ans « regardez, voilà ce qu'on voulait atteindre, et voilà en quoi on s'est effectivement rapproché de ces objectifs », un peu comme dans la LOLF, où chaque loi doit préciser les moyens de sa propre évaluation. Et je pense que ce serait un argument en faveur de ce prolongement. Parce que j'entends, et je pense que l'argument de la concurrence avec d'autres institutions est très important, mais je partage un peu avec Vincent le scepticisme sur le fait que véritablement, ça va améliorer la recherche. Donc, c'est une question que j'ai, mais si c'est le cas, tant mieux, mais je ne suis pas persuadé que ce soit vraiment le cas. Après, je suis beaucoup plus sensible à la question de ne pas faire ni des choses illégales, et aussi d'attirer de meilleurs étudiants, ce dont je suis assez persuadé sur le fond.

Dina WAKED : Parfait. Merci, Emiliano. Pierre-Philippe.

Pierre-Philippe COMBES : C'est très rapide. J'allais, tu m'as enlevé de la bouche le fait que, c'est un des thèmes qui m'est cher, que le financement sur allocation du chômage est totalement illégal. Quand on est au chômage, on est en recherche active d'emploi, on n'est pas en train de rédiger une thèse. Donc, ce n'est pas vrai que les thèses sont financées. Sur les critères, nous, on a — effectivement, pour le problème de l'inégalité, donc 1) je redis ce qu'Emeric a dit, c'est que l'inégalité, elle n'existe pas, donc on peut se leurrer et se dire qu'elle existe, mais ce n'est pas vrai, il y a déjà plein d'inégalités. Donc, parfois rajouter des choses qui vont discriminer entre les gens peut permettre de réduire les inégalités qui existent déjà. Donc, je pense que là où il doit y avoir l'égalité, c'est sur la clarté, l'égalité de traitement et la clarté des critères. Donc, ce qui va être important si on n'arrive pas à financer de quatrième année pour tout le monde, c'est d'avoir, de mettre sur la table des critères, et éventuellement effectivement des contreparties, et ça, ça peut faire partie des objectifs justement de durée de thèse. Donc, le deal, c'est quand même un peu celui-là, c'est que si on améliore les conditions de thèse en quatrième année, normalement les thèses doivent se réduire en durée. Et donc, effectivement, un des critères, par exemple pour attribuer des thèses, des bourses de quatrième année,

ça serait justement de faire un point en fin de troisième année sur l'état d'avancement de la thèse et le fait qu'elle va terminer en un an ou deux ans, et voilà, ou ce qui ensuite est envisagé après la thèse aussi. Donc, il va falloir être clair sur ces critères-là, mais à partir de ce moment-là, même si toutes les personnes ne sont pas financées, je ne suis pas sûr que ça augmente les inégalités, ça peut même les réduire, justement.

Dina WAKED : Oui, merci, Pierre-Philippe. Lucien ?

Lucien THABOUREY : Oui, merci. Peut-être un argument supplémentaire aussi, comme je le mentionnais, les ATER, c'est que ce sont des doctorantes et des doctorants que Sciences Po perd en fait, parce que Sciences Po ne privilégie pas, pour des raisons qu'on entend, mais des ATER en interne et préfère recruter à l'extérieur. Il y a assez peu d'ATER, contrairement à d'autres universités qui privilégient pour les ATER des personnes qui font des thèses dans l'établissement. Et donc en fait, ce sont des personnes qui ont fait trois ans à Sciences Po, qui connaissent comment ça marche, qui sont enfin à l'aise dans leurs laboratoires, qui prennent la parole, qui participent aux séminaires, et ce sont des personnes qui partent en fait enseigner deux, trois jours dans une autre ville, qui sont obligés de réserver un hôtel, et ça rallonge de manière extrêmement forte les thèses, dans des conditions qui ne sont pas bonnes. Donc, c'est à la fois la qualité de la recherche, et la qualité du résultat, enfin des conditions et du résultat, et ça nous paraît fonctionner ensemble.

Ensuite, comme on a aussi discuté entre nous des critères, les seuls critères qui étaient pertinents pour les doctorantes et les doctorants, c'étaient les parcours. C'était, plutôt que des thèses qui auraient bien avancé, on pourrait voir les choses à l'inverse, c'est-à-dire que ce sont des personnes qui ont eu des problèmes sur leur thèse — par exemple, des sujets un peu moins actuels aujourd'hui, mais suite à l'invasion de l'Ukraine, il y avait des personnes qui avaient des terrains en Russie, donc ça, ça compte, soit des personnes qui ont eu des arrêts maladie, il y en a plusieurs en thèse qu'on connaît et avec lesquelles on discute. Et ça, ça peut être aussi vu comme important, les questions de reconnaissance de travailleurs et travailleuses handicapées aussi. Voilà, donc il n'y a pas de bonne façon, selon nous, à part sur les questions de santé, et par exemple sur les questions d'avancement, ça dépend vraiment des disciplines, ça dépend des méthodologies, ça dépend du rythme de la thèse aussi, de si on fait d'abord des lectures, d'abord du terrain. Donc, quelle temporalité on estime être la bonne pour une tâche ? Je pense que ça dépend vraiment des disciplines et des directeurs et des directrices. Et pour revenir aussi sur la question du chômage, je pense que ça permettrait de sortir les directeurs et directrices de thèse d'une situation inconfortable qui est un peu de devoir choisir, avec leurs doctorantes et leurs doctorants, de les placer dans une situation de précarité où certains directeurs et directrices n'en parlent pas avec leurs doctorants, d'autres, on leur pose la question, donc ils doivent se positionner sur quelque chose qui, comme vous l'avez dit, n'est pas légal et très inconfortable. Donc, la quatrième année serait aussi une façon de sortir de cette position inconfortable.

Dina WAKED : OK. J'imagine qu'on va rediscuter ce point dans un autre CED avec, je l'espère, des éléments de contexte plus solides, afin qu'on puisse prendre des décisions sur les modalités d'attribution, et décider de critères partagés, si jamais on a besoin d'en mettre en place. Sophie ?

Sophie DUBUISSON-QUELLIER : Je voulais juste mettre dans la discussion un autre aspect qui est lié en fait à cette question, mais ce n'est pas pour changer l'arbitrage, là je suis d'accord avec tout ce qui a été dit en faveur de la quatrième année, etc., mais je voulais soulever un autre point qui est lié au fait que ces dernières années, la faculté permanente s'est agrandie de manière importante. Et donc, là du coup, je prends ma casquette de DU pour dire qu'on accueille de nouveaux collègues qui sont en capacité d'encadrer en thèse, ou qui vont passer l'HDR, etc., et qui sont légitimement en attente de pouvoir encadrer des thèses, et on est dans un contexte où, le pool de contrats doctoraux disponibles est resté relativement stable. Et ça, ça pose quand même un certain nombre de problèmes dans ce contexte de croissance de la faculté permanente. Moi, je pense qu'il ne serait pas inutile — on voit aussi les disparités entre disciplines. Moi, je pense qu'il serait quand même utile à un moment donné d'avoir par exemple un ratio entre le nombre de bourses, pardon, le nombre de contrats doctoraux disponibles pour une discipline donnée en fonction du nombre de personnes HDR ou personnes en capacité d'encadrer, pour qu'on ait un peu des choses claires. Il y a une partie d'entre nous pour

lesquels en fait, il y a une sorte de — voilà, c'est le cas pour l'histoire, pour le droit, pour l'économie, les départements et les centres se recouvrent, sont la même entité. Et puis, il y a la science politique et la sociologie pour lesquels cette allocation des bourses, c'est une foire d'empoigne. Soyons tout à fait lucides sur ce qu'il se passe, c'est compliqué parce que ce sont plusieurs centres, dans les centres ça peut être plusieurs types de domaines, de recherches, etc., qui sont poursuivis. Et voilà. Et c'est assez compliqué de gérer cette situation-là.

Donc, je dis ça, Dina, parce que je sais que tu vas en effet parler au directeur. Donc, il faut faire attention, parce que du coup, avec ce que je dis, ça donne l'impression qu'il faut arbitrer en faveur de plus de contrats, ce n'est pas forcément ce que je suis en train de dire, mais j'aimerais bien aussi qu'on ait sur la table dans nos discussions cette question de : comment on fait aujourd'hui avec un nombre de contrats stable et une faculté permanente qui augmente, et des collègues, en fait, et notamment nos collègues qu'on recrute à l'étranger, qui n'ont pas du tout les mêmes réseaux que nous pour aller chercher d'autres types de financements, qui sont un peu surpris en fait de ces situations ? Voilà, donc j'espère vraiment — c'est un peu sur le fil du rasoir, ce que je dis, parce que je ne veux pas modifier les arbitrages qu'on est en train de faire collectivement, parce que je trouve que quand on arrive à se mettre d'accord sur des choses, il ne faut pas en permanence redéfaire, mais j'aimerais bien quand même qu'on ne perde pas cette deuxième dimension dans la discussion que tu pourrais avoir avec le directeur.

Dina WAKED : Absolument. L'idéal serait de trouver un moyen de couvrir toutes les quatrième années, avoir encore 15-20 contrats en plus, mais aussi peut-être de changer nos pratiques. Parce qu'aujourd'hui (je connais surtout le droit) on a quelques collègues qui ont quatre ou cinq doctorants. Donc, peut-être devrions-nous aussi changer nos règles pour donner un peu plus de circulation aux doctorants afin de laisser de la place aux nouveaux de la faculté permanente qui nous rejoignent. Nous pourrions ainsi diminuer le nombre maximal de supervisions par professeur. Ce n'est pas pour contredire ce que tu viens de dire, Sophie, au contraire, nous devons essayer d'augmenter le nombre de contrats doctoraux, mais depuis que je suis dans ce poste-là, je vois qu'il y a de nombreuses opportunités de financements qui s'ouvrent par de nouveaux biais (double culture, TIERED, LIEPP - nous allons en reparler), donc nous pouvons aller chercher de nouvelles opportunités de financement au-delà des 30 contrats doctoraux FNSP et MESRI. Mais je suis d'accord, si nous pouvions avoir une augmentation du nombre de contrats doctoraux combinée à un financement de la quatrième année, ce serait l'idéal. Séverine ?

Séverine DUSOLLIER : Très, très rapidement. Je voulais juste seconder ce que disait Sophie, aussi pas pour privilégier l'augmentation de nombre de contrats doctoraux par rapport au financement des D4, mais pour insister sur le fait qu'il y a en effet une inégalité dans la répartition des doctorants auprès des directeurs de thèses, avec certains collègues qui n'ont pas de thèse à encadrer, ce qui leur pose des difficultés dans leur dossier à la promotion, où ils doivent l'indiquer de manière un peu maladroite, pourquoi ils n'ont pas de thèse, etc., ce qui aussi a un effet sur la manière dont ils l'expliquent, peut ne pas être comprise à l'extérieur, par exemple au CNU, et avoir un impact quand même sur la manière dont on apparaît à l'extérieur. Donc, je trouve que c'est important de pouvoir essayer le plus possible de donner des thèses à encadrer à tout le monde qui le souhaite en tout cas. Mais ce sera compliqué.

Dina WAKED : Très bien. OK. Si vous n'avez pas d'autres points sur ce sujet de D4 et de financement du doctorat, nous avons aussi lancé une réflexion, qui n'est pas allée au-delà de l'équipe de l'EDR pour le moment, sur le fonds de soutien de la recherche. Et je voulais juste partager cela avec vous pour que peut-être, si vous avez déjà des idées, vous puissiez revenir vers nous. Peut-être qu'Arnaud peut dire un mot dessus, mais pas très long, parce qu'on va préparer quelque chose de beaucoup plus clair, mais l'idée c'est d'améliorer l'appel pour le fonds de soutien à la recherche doctorale et à la mobilité master. L'idée serait d'augmenter les montants quasi forfaitaires et de diminuer l'importance des appels exceptionnels. Mais je laisse Arnaud en dire plus.

Arnaud DEREGGI : Tu as dit le principal, Dina. Le fonds, on s'en réjouit, est utilisé et plébiscité. Il monte en charge d'année en année. Alors, c'est sûr qu'on a commencé pendant le COVID, donc au

début, on était dans un cadre plus contraint. Juste peut-être pour info, le fonds de soutien de la recherche doctorale, c'est du quasi forfaitaire, donc 500 € par an de dépenses sur trois ans entre la D1 et D4 (une liste de dépenses éligibles a été établie). Ce sont ensuite les appels exceptionnels, s'il y a des demandes plus conséquentes et ponctuelles. Et c'est enfin du financement de séminaires doctoraux. Il faut aussi mentionner l'aide à la mobilité Master, qui s'articule sur le même modèle que l'appel exceptionnel, la seule différence étant le périmètre plus restreint (mobilité uniquement).

C'est un dispositif qui marche bien, mais très lourd à traiter, et on a des délais de remboursement très longs. On a essayé depuis cette année de mettre en place une deadline au mois d'août pour séquencer ce qu'on va envoyer à la direction financière, afin qu'il y ait plus de temps pour traiter les demandes de financements. Mais on aimerait approfondir la réflexion. L'idée, c'est d'avoir un traitement plus fluide, et des délais de remboursement plus courts. Je pense qu'on peut en rester là pour l'instant, puisque c'est encore en chantier.

Dina WAKED : Oui. Et peut-être juste un point: une chose qu'ont montrée les chiffres, c'est qu'il y a quelques doctorants qui demandent beaucoup plus que d'autres, donc on a des inégalités dans les chiffres demandés par les doctorants (et, donc, in fine, dans les promesses de financement) . Par conséquent, améliorer le quasi forfaitaire, c'est aussi mettre quelque chose en place qui est un peu plus égalitaire. Lucien ?

Lucien THABOUREY : Merci. À nouveau pour me faire l'écho des discussions qu'on a eues aussi en interne, on est content que le processus existe et on fait la même expérience que vous en fait, que les processus sont longs et manquent de fluidité, ce qui, je pense, est délicat pour tout le monde. Et donc, on est bien conscient de la situation, on en est conscient. Donc, merci pour ça. Sur la question donc de l'égalité, à nouveau, ces choses — je pense qu'il y a deux aspects. Il y a en effet le manque d'information, où quelqu'un qui viendrait tous les jours par exemple à Sciences Po, qui serait bien intégré dans son laboratoire, sait comment ça marche, peut faire les processus, sait comment obtenir gain de cause, donc ça peut créer des formes d'inégalités en effet, et je pense que la réunion d'accueil, le guide, ce sont des choses qui peuvent aller dans le sens d'une résorption de ces inégalités. Mais il y a aussi le fait qu'il y a des disparités qui, je pense, ne disparaîtront pas, et ça fait écho aux disparités entre disciplines qu'on évoquait, ou des personnes, en fonction des supports dont on a besoin. Alors, pour faire des méthodes quantitatives, on va avoir besoin de bases de données qui sont soit très chères, soit au contraire accessibles gratuitement. Quand on fait des méthodes qualitatives, on peut soit faire des entretiens à Paris, soit partir six mois pour un terrain de recherche à l'étranger dans des conditions difficiles. Donc, je pense qu'il n'est pas aberrant d'imaginer qu'il y ait de fortes disparités qui existent, et que ce ne soit pas forcément le signe d'inégalités, mais juste de méthodes différentes. Et ce qu'il nous semble aussi, c'est que même quand les processus sont compliqués, quand des personnes ont des terrains aussi chers, malheureusement, ce n'est pas avec un contrat doctoral qu'on peut financer ce genre de déplacement. En tout cas, ce n'est pas viable. Et donc, les personnes concernées souvent font l'effort, même si l'effort pourrait être moindre, mais de s'informer sur ces dispositifs. Donc, le fait qu'il y ait des disparités, même dans ce qu'on demande, ce n'est pas entièrement le fait d'un manque de connaissance des dispositifs, mais c'est aussi une différence de disciplines et des méthodes.

Dina WAKED : Oui, et c'est vraiment l'esprit de ce que l'on a en tête: plus de clarifications et de transparence pour que tout le monde puisse comprendre où demander, combien demander, s'il sera remboursé ou pas, pour aussi planifier en avance...

Arnaud DEREGGI : Oui, que ce soit prévisible.

Dina WAKED : Exactement, avoir une prévisibilité. Un autre point rapide: j'imagine que dans d'autres Conseils, vous avez eu les résultats de l'enquête sur le devenir des diplômés de Sciences Po. Les doctorants n'ont été pas inclus dans cette enquête, et plus généralement les doctorants ne sont pas inclus dans les chiffres produits par Sciences Po Carrières. Je peux vous assurer qu'au sein de l'École de la recherche, on est en train de voir comment relancer une enquête pour le devenir des jeunes docteurs. J'espère qu'on va pouvoir se voir avec Emiliano sur le sujet la semaine prochaine, pour que le CDSP puisse nous aider. Mais je veux aussi essayer d'améliorer la relation entre l'École de la

recherche et Sciences Po Carrières pour que ce genre d'enquêtes soient aussi pris en charge, à l'avenir, par Sciences Po Carrières, et ne reste pas à la charge de notre seule École.

7 – Point d'information sur les actions de valorisation de l'EDR auprès des publics internes et externes

Dina WAKED : J'ajoute quelques points d'info et quelques dates pour vous dire ce qu'il s'est passé depuis le début de l'année. On a eu une leçon inaugurale au début de l'année avec le professeur David KENNEDY, professeur à la Harvard Law School, et directeur de l'Institute of Global Law and Studies qui est venu à Paris pour la leçon inaugurale. Cette leçon était, selon moi (peut-être étiez-vous là également), un succès. L'amphi Boutmy était plein, et le contenu très intéressant. On a également déjà eu la JPO en ligne, et je remercie tout le monde qui a participé. Et Arnaud veut aussi vous parler de webinaires et de réunions d'orientation thématiques qui vont avoir lieu dans les prochaines semaines.

Arnaud DERECCI : Merci, Dina. C'est juste pour vous dire que, donc, la JPO en ligne, à destination du public externe prioritairement, s'est déroulée donc le 19 octobre et aura un miroir en présentiel, le 21 novembre sur le campus de Saint-Thomas. Nous allons être au rez-de-chaussée du pavillon de l'innovation entre 17 h et 20 h. On remercie les DED qui vont se mobiliser pour nous aider à animer ces rencontres. Il y aura ensuite, la semaine du 25 novembre, un nouveau dispositif mis en place par la direction de la formation pour aider à l'orientation active des étudiants du Collège universitaire. Nous n'avons plus de rencontres spécifiques en fonction des écoles, nous aurons désormais des rencontres thématiques trans-écoles. Voilà, donc il y a des représentants de chaque école qui vont se réunir pour parler aux étudiants d'affaires européennes, affaires internationales, de médias, communication, culture, etc... (il y a une dizaine de grandes thématiques). L'idée, c'est de se dire « si vous êtes intéressé dans ce domaine-là, voici tous les Masters, toutes les voies de formation qui s'offrent à vous à Sciences Po ». Voilà, on a encore sollicité nos directeurs et directrices d'études, donc je les remercie beaucoup pour leurs retours. Je vais compiler tout cela, et l'idée, c'est qu'on puisse nous, École de la recherche, se projeter sur un nombre non négligeable de réunions qui nous concernent car nous couvrons beaucoup de thématiques transverses. Il y a une réunion spécifiquement consacrée à la recherche, donc on sera certainement tous là, mais il y en aura d'autres où la présence de l'École sera importante, donc on compte vraiment sur nos DED et notre communauté académique.

Jérôme PELISSE : Une question, Arnaud, là-dessus, parce que je n'ai pas très bien compris, moi : en fait, c'est en ligne ?

Arnaud DERECCI : C'est en ligne.

Jérôme PELISSE : Il y a beaucoup de monde côté Sciences Po ? Parce que côté étudiants, voilà, il y a tous les étudiants du Collège potentiellement, mais... voilà, parce que moi, j'ai un peu hésité à solliciter 14 000 collègues parce que je ne pouvais pas vraiment préciser comment ça allait se passer en fait. Est-ce qu'ils auront une minute ? Ou est-ce que... tu vois ? Voilà, tu as une idée de comment ça se passe ?

Arnaud DERECCI : C'est la première année que ça se passe, donc je ne peux pas te donner un retour d'expérience. Tout ce que je sais, c'est qu'il faut compter grosso modo qu'il y aura pour chaque rencontre entre deux et quatre ou cinq écoles présentes. Donc, il faut compter autant d'intervenants. Après, je n'ai pas d'indications plus précises sur le déroulé. J'imagine qu'il y aura certainement un tour de table, pour exposer un petit peu pourquoi on est là et ce qu'on propose. Et après, ce seront plutôt des questions-réponses, et en fonction des questions, les intervenants dédiés répondront. Donc, voilà, si tu identifies des profils, c'est parfait.

Jérôme PELISSE : Non, mais je — Sophie pourra y aller pour la thématique environnement à tous les coups, et puis je vais solliciter d'autres collègues.

Arnaud DERECCI : Moi, je vais me débrouiller pour me rendre aussi présent, pour être là aussi. Mais il est vrai que votre voix est irremplaçable pour parler de toutes ces thématiques-là. Et enfin, on

nous a sollicités également pour savoir si nous souhaitions organiser des webinaires spécifiques, on en a parlé un petit peu au dernier Comex. L'idée, c'est de se dire que la JPO est intervenue un peu en amont cette année en termes de calendrier, donc peut-être qu'il y a des gens qui veulent encore reparler de leur programme après, que ce soit avec les populations internationales, mais aussi françaises, puisque là, on va arriver plutôt sur les moments où il y a les populations type PFM qui vont être en cours de mise en information. Donc, voilà, ce sujet reste encore ouvert, s'il y en a un ou une d'entre vous qui souhaite organiser cela, c'est quelque chose qu'on peut aussi encore faire. Ça peut être maintenant, ça peut être aussi un peu plus tard. Je sais qu'on en avait fait aussi un petit peu plus tardivement les années précédentes. Voilà, selon vos souhaits, nous, on peut s'organiser pour mettre en place une telle réunion. Uniquement en ligne. Voilà pour les dispositifs, Dina.

Dina WAKED : Très bien. OK, s'il n'y a pas de points, d'abord, merci à tous ceux qui ont participé, et / ou qui vont participer, à ces JPO, réunions, webinaires. Et on arrive aux points élus doctorants ou du personnel qui veulent intervenir. Lucas ?

8 — Points élus.e.s doctorant.e.s et du personnel

Lucas LAM : Merci beaucoup de me donner la parole. Alors, je profite du coup de ce point des élus doctorants pour vous faire part d'une enquête qu'on a faite au sujet des violences sexistes et sexuelles en 2024, et qu'en fait, pour vous partager un petit peu les résultats de cette enquête, qui a été réalisée donc auprès du public Sciences Po, au niveau doctoral donc, et donc pour vous partager en fait quelques données qu'on a trouvé assez alarmantes, ou en tout cas un peu inquiétantes, avec par exemple 14 % des répondantes qui indiquent avoir déjà subi des remarques négatives sur par exemple leurs projets parentaux. Voilà, je pense que c'est un sujet assez important. Ou par exemple, quasiment 13 % des répondantes qui indiquent avoir subi des agressions, violences physiques, viols, violences sexuelles dans le cadre de leur doctorat. On a recueilli aussi des témoignages particulièrement forts, avec par exemple une personne qui nous a raconté des agressions de la part d'un titulaire par exemple, qui a essayé de la faire boire, de caresser sa cuisse — enfin, voilà, des choses un petit peu compliquées. Et donc, aujourd'hui, dans notre enquête, on a également remarqué que les dispositifs existants, tels que les CSI et les cellules VSS, sont particulièrement peu utilisés par justement ces personnes qui ont subi ces choses-là. Avec par exemple seulement 8 % des répondants qui indiquent avoir saisi la cellule VSS, et que 4 % pour le CSI. Et donc, en plus de cela, les doctorants ont tendance à percevoir la cellule VSS comme peu supportive, et déplorent l'absence de soutien et de mesures à court terme. Pour vous faire un peu un bilan, en fait, aujourd'hui, la réalité, c'est que la majorité des doctorants et des doctorantes se tournent vers leur direction de thèse pour partager tous ces problèmes : on a à peu près 20 % des répondantes et des répondants concernés qui ont donc choisi cette option. Ça reste peu, mais, donc, voilà, ça reste l'écrasante majorité des docs. Et que, quand même, pour 80 % de ces personnes, la réponse apportée par la direction de thèse est jugée comme satisfaisante. Donc, voilà, ça aussi, on tenait à le souligner.

Mais donc, notre proposition face à ce constat, et donc une proposition qui est soutenue par plus de 70 % des répondants et répondantes du questionnaire, ce serait envisager le recrutement d'un ou d'une personnel à temps plein formé sur ces enjeux d'accompagnement psychologique sur les VSS, formé sur aussi tous les enjeux liés au harcèlement, à la santé mentale au travail, à la qualité de vie au travail, pour pouvoir éventuellement intégrer par exemple des réunions avec cette personne dans le cursus doctoral, avec par exemple au niveau de la D1, un rendez-vous obligatoire pour faire le point sur sa santé psychologique, sur comment ça se passe au niveau de la thèse globalement, et ensuite, tout au long du cursus doctoral, la possibilité de rencontrer la personne en question sur demande. Voilà. Pour vous prévenir aussi que du coup, on va essayer de lancer une campagne de sensibilisation basée sur le questionnaire, pour pouvoir continuer à défendre notre proposition, donc de recruter une personne et d'intégrer des dispositifs de ce type au cursus doctoral. Sachant qu'on ne vise bien évidemment aucun laboratoire ni discipline en particulier, mais on souhaite, de par notre rôle de représentants des doctorants, mettre en lumière un problème qui nous paraît vraiment structurel au niveau de l'ESR en général. Donc, voilà, c'était pour vous faire part de tout cela et de défendre une proposition qu'on avait. Merci beaucoup.

Dina WAKED : Merci beaucoup, Lucas, et je pense que c'est important, comme Audrey, que ces résultats puissent être partagés. Et peut-être juste une chose. Nous avons déjà eu l'opportunité de parler de ça ensemble avec les élus. Si j'ai bien compris, dans chaque labo et chaque centre, il y a un référent VSS. Donc je n'arrive pas à comprendre pourquoi (et c'est ce qui ressort de ce questionnaire) les référents VSS au sein de centres n'ont pas été sollicités, ou ne jouent pas pleinement leur rôle. Donc, peut-être que nous devrions aussi voir comment améliorer le rôle des référents déjà existants dans chaque centre. Mais je suis d'accord avec vous que c'est important qu'on prenne ça au sérieux, même très au sérieux. Les chiffres que vous avez donnés sont très inquiétants voire alarmants, il faut voir comment changer cela. D'un côté on peut envisager le recrutement de quelqu'un, comme vous dites, mais s'il existe déjà des référents VSS, mais peut-être que la solution est ailleurs et qu'on doit essayer de voir ensemble comment leur permettre de jouer pleinement leur rôle. Audrey, pardon.

Audrey BANEYX : Je ne crois pas qu'il y ait de référent VSS dans chaque centre. Du tout. Nous, on en a un au Medialab, c'est moi. Ça, c'est sûr. Mais je crois que c'était une démarche très...

Sophie DUBUISSON-QUELLIER : On en a au CSO aussi.

Audrey BANEYX : Interne au labo. Ensuite, les référents dans les labos ou les référents qui sont rattachés à la cellule VSS salariés, on n'est pas du tout formés en gestion de la santé mentale — pas du tout. On a suivi le même module que n'importe quel salarié sur les VSS. Donc, c'est plutôt quelqu'un qui est là pour dire « eh bien, il y a la cellule au niveau de la direction de Sciences Po, pour les contacter, c'est comme ceci, comme cela ». Donc, ce n'est pas du tout quelqu'un qui prend en charge les gens, c'est plutôt quelqu'un qui va les rediriger. Voilà. Et du coup, ça fait que, j'entends bien Lucas, ça fait que ce n'est pas quelqu'un, ça fait que la prise en charge, l'accompagnement n'est pas un accompagnement de proximité. Sans compter que je pense que le cas des doctorants et doctorantes est un peu particulier quand même, parce que ce sont des salariés, mais ils n'ont pas les mêmes problématiques et il n'y a pas les mêmes enjeux de pouvoir, et ce ne sont pas non plus des étudiants qui sont pris en charge par la partie étudiante de la cellule de VSS. Donc, j'entends bien le problème, oui. Voilà, merci.

Dina WAKED : Et juste peut-être un mot. Christine est encore là, Anne-Solenne est partie, mais c'est, je pense, important aussi que les services centraux de Sciences Po central entende que la cellule en place n'est pas nécessairement suffisante. Donc, il y a des pistes à creuser sur ce sujet, qui est (je pense qu'on est tous d'accord sur ce point) alarmant. C'est dommage qu'on parle de ce sujet maintenant seulement, il y en a déjà pas mal d'entre nous qui sont partis, mais c'est peut-être quelque chose qu'on doit remettre sur un ordre du jour à venir. Mais entre-temps, on doit y travailler sans attendre. Pierre-Philippe ?

Pierre-Philippe COMBES : Juste pour dire qu'au département d'économie aussi, il y a un responsable VSS, que nous, on avait soulevé le point au printemps dernier, il me semble, et qu'effectivement, on nous a quand même renvoyés sur les cellules existantes au niveau de Sciences Po en nous disant bien que les doctorants relevaient des deux à la fois, qu'il ne fallait pas qu'ils hésitent. Et c'est le message qu'on a transmis à la rentrée à nos doctorants, d'aller voir à la fois la cellule pour les étudiants et pour les salariés, et qu'ils pouvaient aller voir les deux. Par ailleurs, il y a eu quand même aussi une petite évolution l'année dernière des CSI et des comités individuels. Nous, au département d'économie, on les avait un peu trop orientés sur un accompagnement scientifique, et l'Hcéres a bien fait de nous dire, on a fait évoluer ça, en disant bien que c'était même peut-être avant tout un accompagnement personnel, et éventuellement un complément scientifique. Et donc, là, on a bien redit aux doctorants que leur comité individuel était aussi un interlocuteur, et donc effectivement local, et très proche pour le coup, sur ce type de questions. Donc, effectivement, il y a — voilà, est-ce qu'il faut une personne supplémentaire, mais qui ne sera pas forcément bien utilisée ou déjà bien utiliser les moyens existants ? Je pense qu'il faut travailler sur les deux dimensions effectivement.

Dina WAKED : Lucas.

Lucas LAM : Oui, donc on vous remercie pour ces réponses. On est aussi d'accord sur le fait que les référents et référentes VSS jouent un rôle très important et vraiment essentiel. Par exemple, au CSO, laboratoire dans lequel je suis, je sais que ces personnes-là sont très engagées sur ces sujets. Néanmoins, notre proposition ne vise pas vraiment à — en fait, notre proposition, ce serait d'ajouter un dispositif supplémentaire, intégré vraiment par défaut au cursus doctoral, pour pouvoir vraiment apporter cet accompagnement de proximité et essayer d'intégrer toutes ces questions à la formation même et à tout le parcours doctoral. Donc, voilà, on est conscient que ça peut poser des questions pratiques, matérielles, logistiques, c'est pour ça qu'on pense que cette idée d'un rendez-vous obligatoire en D1, puis ensuite des possibilités de saisir cette éventuelle personne tout au long du cursus est particulièrement intéressante. Mais, donc, voilà, c'était aussi pour souligner l'intérêt de notre proposition par rapport à tout ce qui se fait déjà et qui est déjà très utile. Merci beaucoup.

Dina WAKED : Christine.

Christine MUSSELIN : Oui, merci, Lucas, d'avoir soulevé cette question. À un moment donné, on avait à l'École doctorale l'idée de médiateurs et médiatrices qui étaient, plutôt que d'avoir quelqu'un qu'on va recruter, parce que je ne pense pas qu'il y ait matière à avoir un poste à temps plein sur ces questions-là, ou même... voilà, et puis je pense que les référents dans les labos, je pense qu'il faut vérifier si on a effectivement bien un référent VSS dans tous les labos, ça, c'est quelque chose, je vais poser la question, et c'est leur rôle d'orienter les salariés, les doctorants, les étudiants, enfin toutes les personnes qui s'adressent à eux vers les services compétents. Et tant mieux s'il y a deux services compétents pour les doctorants, ça en fait plus. Mais je pense que l'idée du médiateur et de la médiatrice, c'était d'avoir quelqu'un vers lesquels les doctorants pouvaient se tourner quand il y avait des questions, enfin quand ils avaient envie de discuter avec quelqu'un, d'échanger avec quelqu'un, de soulever un point de ce type-là. Et ce n'était pas toujours uniquement sur des questions d'ailleurs de VSS, ça pouvait être aussi des questions de conflits avec le directeur ou la directrice de thèse. Et c'étaient deux profs, il y avait un homme et une femme, volontairement, qui étaient simultanément médiateurs. Je ne sais pas pourquoi l'idée a été abandonnée, parce que je pense que ça serait peut-être plus — enfin, que ça pourrait être intéressant comme dispositif complémentaire. C'était sur la base du bénévolat. Moi, je me souviens que c'était Nonna MAYER pour les femmes, pour les hommes, je ne me souviens plus qui était la personne, qui était le médiateur. Mais c'était Nonna, on pourrait peut-être lui reposer la question de comment ça s'était passé, pourquoi ça s'est arrêté, enfin... voilà.

Dina WAKED : OK. C'est important qu'on rediscute cela. Et entretemps, je vais me renseigner aussi, pour savoir ce qui existe, ce qui peut exister, et je vais essayer de plaider — et c'est par rapport à un autre point, et après, je rouvre les questions diverses si vous avez des points. C'est un point qui a été soulevé par Sophie. Elle m'a alertée sur les problèmes de santé mentale des doctorants et doctorantes qui travaillent sur des sujets difficiles, et on est en train de réfléchir pour savoir comment on peut mettre quelque chose en place en lien avec le pôle santé, ou, a minima, mettre à disposition des fonds — parce qu'apparemment, de ce que j'ai compris de Sophie, les doctorantes et doctorants sont déjà pris en charge par des psychologues à l'extérieur de l'établissement. Donc, est-ce uniquement une question d'argent, ou s'agit-il également de retravailler le dispositif ? On peut rediscuter ensemble ces deux points (ce qui existe et ce qui peut exister pour améliorer les dispositifs en place) dès qu'on a avancé un peu dans la réflexion.

Je ne sais pas si vous avez d'autres points à soulever, mais juste avant de terminer, Arnaud va partager avec vous, parce que c'est très important de mettre ça aussi dans le PV, qu'on a lancé deux appels pour des contrats doctoraux, l'un avec TIERED (2 CD) et l'autre avec Paris Cité double culture (2 CD). Vous trouverez les annonces sur le site de l'École de la recherche, le lien est actuellement posté dans le chat. N'hésitez pas à les diffuser autour de vous, les deadlines et les critères sont bien indiquées, pour qu'on arrive à trouver des candidats qui peuvent être recrutés sur ces appels. Est-ce qu'il y a d'autres points, d'autres questions par des élus ou d'autres ? Sinon, je vous remercie. Désolée d'avoir pris un peu plus de temps que prévu, et j'espère à très bientôt. Je vous souhaite une très bonne journée, et je suis là si vous voulez rediscuter des points. N'hésitez pas.

Stéphanie BALME : OK.

Dina WAKED : OK.

Arnaud DERECCI : Merci, au revoir.

Dina WAKED : Au revoir. Bonne journée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.